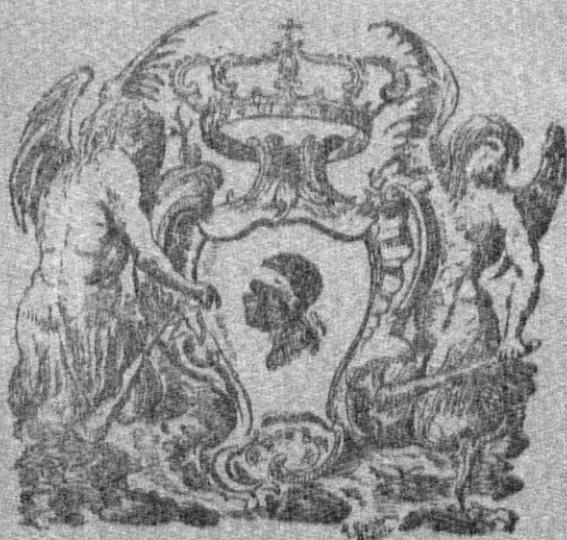


# REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique



## SOMMAIRE

	Pages
COLONNA DE GIOVELLINA (GÉNÉRAL). <i>Le général F.-P. Bacciochi</i> .....	1
PITOLLET (CAMILLE). <i>Napoléon, vu par un aristocrate</i> .....	14
AMBROSI-R. (AMBROISE). <i>Les Tours du littoral de la Corse</i> .....	23
GIOVONI (CH.) <i>L'origine d'une chanson populaire</i> .....	34
AMBROSI (MATHIEU). <i>De l'origine du peuple corse</i> .....	38

Bibliographie et Nouvelles

# AVIS

---

Nous rappelons à nos abonnés que la présentation par l'Administration des postes d'une quittance d'abonnement entraîne pour la Revue une dépense, bien inutile, de 3 francs 35 et que les économies sont aussi impérieuses pour les périodiques que pour l'Etat.

A VENDRE : Magnifique album de lithographies sur la Corse de 1830, 48 lithographies, grand in-folio 30 x 40. Document unique sur les monuments à cette époque. Excellent état. *Prix* : 600 francs.



---

## ABONNEMENTS

20 francs pour la France et les Colonies.  
25 francs pour l'Étranger.

---

## DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 26, Rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VI<sup>e</sup>)

COMPTE POSTAL: Paris 813.42 — TÉLÉP. Danton 34-25

# REVUE DE LA CORSE

## ANCIENNE ET MODERNE

---

### LE GÉNÉRAL F.-P. BACIOCCHI

Prince de Lucques et de Piombino <sup>(1)</sup>

1782-1841

---

#### Avant-Propos

Dans le n° 94 de cette *Revue de la Corse*, dont le dévoué directeur ne perd jamais une occasion de mentionner tout ce qui peut, dans des ordres divers, intéresser nos compatriotes insulaires, on lit, à propos des Baciocchi, et d'après un article du *Petit Marsillais*, du 24 juillet dernier :

« Cette famille génoise, qui vint s'établir à Ajaccio vers 1490, eut la chance de voir un de ses membres épouser la fille du doge Adorno et une Laure Bonaparte épouser un des Baciocchi. Désormais, les familles Bonaparte et Baciocchi furent parentes, et leurs unions furent fréquentes. Celle-ci resta fidèlement attachée à

---

(1) L'Histoire de la Corse de Co'onna de Cesari Rocca (pages 197-198) nous apprend que déjà au xv<sup>e</sup> siècle, et inversement, il y avait eu un éphémère contact entre Piombino et la Corse, dont le peuple révolté par la tyrannie du génois Tomasino de Campo-Fregoso s'était soulevé, avec Renuccio de Leca pour chef.

Celui-ci, ne se sentant pas suffisamment fort pour tenir tête aux Fregosi, appela à son secours Appiano IV seigneur de Piombino, qui envoya en Corse son frère Gherardo, comte de Montagna, que dans une Consulte tenue à Lagu Benedetu on proclama comte de Corse.

Mais les Fregosi ayant fait abandon à la banque de Saint-Georges, moyennant 2.000 écus d'or, de leurs prétendus droits, et Gherardo l'ayant appris, en même temps que la défaite de Renuccio par Gian Paolo dès le premier engagement, le nouveau comte, se désintéressant de sa seigneurie et de ses partisans, fit voile pour l'Italie, abandonnant les Corses à leur triste sort.

« celle-là ; même, pendant la Révolution, elles se distinguèrent l'une et l'autre par leurs sentiments français. C'est ainsi que s'explique le mariage d'Elisa, sœur de Napoléon, avec Félix Baciocchi, union dont la descendance s'éteignit rapidement ».

Cette citation venue si à propos, au moment où, déjà muni de son dossier, nous envisagions une étude sur cet officier général, peut servir de préambule au travail que nous consacrons à un homme que la Fortune combla de ses faveurs et qui lui, au moins, s'en montra reconnaissant.

\*  
\*\*

Issu de la vieille et importante famille corse que l'on sait, le futur général Félix Baciocchi (2) naquit à Ajaccio le 18 mai 1762. Son extrait baptismal lui donne comme parents le « magnifique » Francesco Baciocchi et la « magnifique » Flaminia, et, comme parrain et marraine, le seigneur chanoine Giacomo Filippo Costa et la signora Paola Francesca Benielli (3).

L'enfant devait devenir général de division, prince de Lucques et de Piombino, époux d'Elisa Bonaparte, l'aînée des trois sœurs de l'Empereur Napoléon et celle que ses qualités d'homme d'Etat firent comparer par ses flatteurs à une célèbre reine d'Assyrie. Mais il serait injuste d'attribuer exclusivement cette brillante carrière à son impérial beau-frère. Certes, « le moderne Charlemagne » — pour parler comme V. Duruy — y fut pour beaucoup, et on constate bien là cet esprit de famille et de clan corse qui lui fit faire des rois de ses frères. Il faut cependant

---

(2 et 3) Les Baciocchi sont au nombre de 78 familles qui furent reconnues nobles par le gouvernement de Louis XV et celui de Louis XVI. Les décisions du Conseil supérieur qui les concernent sont du 4 février et 14 septembre 1783 et du 8 juin 1787.

De même pour les Benielli (18 février 1772). Tous ces détails nous sont donnés par l'ouvrage de Colonna de Cesari-Rocca *l'Armorial Corse* (Paris 1892 — Henri Jouve, éditeur).

être assez équitable pour reconnaître que les qualités militaires de notre officier de carrière n'y furent pas complètement étrangères.

Entré au service le 29 novembre 1775 comme sous-lieutenant au Royal-Corse, ce régiment qui fut une pépinière d'officiers distingués et de nombreux généraux, Baciocchi, au contraire de Joseph Bonaparte qui fut improvisé colonel, passa lui-même par tous les grades en en gravissant même assez lentement les premiers échelons (4). Le 29 juillet 1787 il est lieutenant (5), le 4 mai 88 il passe au 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère (Chasseurs royaux-corses) et y est promu au grade supérieur le 16 avril 1793. La France est alors en guerre avec la Maison de Savoie et en train de conquérir le comté de Nice; mais cette campagne à l'armée dite du Var, puis d'Italie, va être malheureuse pour le jeune capitaine.

Le 10 mars, il est destitué à la suite de circonstances dont, en note, nous donnons longuement les détails, ce qui ne lui enlève ni l'estime, ni l'affection de ses subordonnés. Elles lui vaudront, au contraire, de chauds défenseurs parmi lesquels se trouve le chef de brigade Lautour et deux futurs généraux de l'Empire, les adjudants-général Ottavi et Bertolosi (6).

(4) Infanterie Etrangère — Régiment Royal-Corse — Mémoire — Le Marquis du Luc prie Monsieur le Prince de Montbarey de vouloir bien accorder au sieur Félix Baciocchi la place de Sous-Lieutenant de la compagnie colonnelle dans le Régiment Royal-Corse, vacante par la démission du S<sup>r</sup> chevalier Varèse qui en était pourvu et dont la démission est ci-jointe ainsi que l'extrait baptistaire du nouveau sujet (Paris, le 27 novembre 1778).

(5) Le marquis Du Luc a l'honneur de prier Monseigneur le Maréchal de Ségur (le ministre de la Guerre de Louis XVI) de vouloir bien accorder au sieur Felice Baciocchi, sous-lieutenant de la compagnie Ferrandi et le plus ancien du régiment, la place de lieutenant en second de celle de Mattei, vacance produite par le décès du sieur Adriani qui en était pourvu (Arras, le 25 juillet 1787).

(6) Voici ces attestations :

1. LIBERTÉ, EGALITÉ : Nous soussignés, Officiers dans le troisième Bataillon d'Infanterie légère d'Italie, certifions à tous ceux

Combien de temps dura la disgrâce de Baciocchi? Son dossier est muet à cet égard. En tous cas, même en la supposant de longue durée, elle n'eut pas heureusement les mêmes conséquences graves que pour le général Brunet, le chef dont il eut à se plaindre et pour qui la destitution fut le prélude de la guilotine.

La seule certitude que nous ayons comme date de la

qu'il appartiendra que lorsque le citoyen Baciocchi commandait notre corps, il ne nous a jamais rien ordonné que pour le bien du service, qu'il a fait observer la plus exacte discipline et une entière soumission aux Loix (sic) dont il donnait lui-même l'exemple, en un mot, que c'est à regret que nous avons vu son départ occasionné par les vexations que lui faisait éprouver le général Anselme, alors général en chef de l'armée d'Italie.

Milan, le 6 frimaire, l'an VI de la République Française, une et indivisible (6 novembre 1797).

Suivent les signatures :

L'Adjudant général au service de la République Cisalpine : OTTAVII (Cf. Revue de la Corse, 77-79) ; l'Adjudant général employé au service de la République Cisalpine : BERGONI (Cf. DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES GÉNÉRAUX, de Georges SIX, II) ; SANTONI, Lieutenant : Le chef de la 29<sup>e</sup> demi-rigade légère, ci-devant officier au 3<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs : MATCHI ; PACLET, capitaine ; PACCHI, capitaine.

Le général divisionnaire Commandant les troupes cisalpines et françaises dans la ci-devant Lombardie : FIORELLA (Cf. N<sup>o</sup> 51 de la Revue).

Je certifie que les signatures ci-contre sont véritables.

Milan, le 8 frimaire an VI<sup>e</sup> Rép.

L'adjudant général sous-chef de l'Etat-Major : OTTAVII.

II. Je soussigné Jean Aimé Lautour, chef de Brigade de la 11<sup>e</sup> d'infanterie légère, aeste (sic) les faits contenus au présent certificat dont j'ai la plus grande connaissance, ayant été chargé de rédiger le procès-verbal du Conseil de guerre qui fut arrêté à Sospello, Castillon et Monaco, lequel constate que la retraite que firent les troupes de l'avant-garde commandée par le citoyen Baciocchi, qui était à Sospello, fut nécessitée par les circonstances et particulièrement par la mauvaise intention ou impéritie du général Danselme qui commandait alors l'armée d'Italie, qui avait négligé d'y envoyer des troupes suffisantes, quoiqu'il en eut des disponibles à Nice, ainsi que les deux pièces de canon (sic) qui lui avaient été demandées. Cette avant-garde était tellement abandonnée que toute (sic) retraite pouvait facilement lui être coupée si elle ne l'eut pas faite sur Castillon et Monaco au moment où elle fut attaquée. Il n'existait alors entre elle et le corps de l'armée aucune communication, ce fut par la suite un chef d'accusation contre le général Danselme, qui fut arrêté et destitué. Aeste également que ce fut ce général qui força le citoyen Baciocchi à s'éloigner, l'ayant remplacé dans son commandement et lui ayant

réadmission au service de ntre compatriote est la décision du général Bonaparte commandant en chef de l'armée d'Italie qui, de son quartier général de Milan, le 23 messidor an VI (11 juillet 93), « nomme au grade de chef de bataillon, à la suite de la 19<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, le citoyen Félix Baciocchi (7) auquel il donne le commandement de la citadelle d'Accio ».

C'était un poste temporaire qu'il prenait sur lui de donner (mesure appuyée par le Représentant du peuple Citadella du Conseil des Anciens) et qu'il devait bientôt faire échanger contre celui du fort Nicolas à Marseille, poste dont le Directoire autorisait la création le 13 brumaire an VI. Il est vrai que depuis l'année précédente, et après avoir éprouvé de Bonaparte un premier refus de la main de sa sœur Elisa, Baciocchi était devenu son beau-frère.

---

donné l'ordre de se porter à Nice pour y rendre compte de ses opérations et de sa conduite, ce qui aurait été pour lui très dangereux vu les vexations que ce général lui avait déjà fait éprouver et les calomnies qu'il faisait répandre sur son compte afin de le perdre. Atteste enfin que toute l'avant-garde avait la plus grande confiance dans le citoyen Baciocchi au point qu'elle voulait en entier se porter à Nice, pour y disculper le commandant dont elle ne voulait pas souffrir le remplacement et qu'elle ne partit de Monaco pour se rendre à Sospello où on avait envoyé du canon et de nouvelles troupes que parce que le citoyen Baciocchi continua à la commander ; mais arrivé à Castillon et le bruit s'étant répandu que le général Brunet était chargé de le faire arrêter à son arrivée à Sospello, alors il partit et passa sur le territoire de Gènes qui était peu éloigné.

Milan, ce 26 ventôse, VI<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible (15 mars 1798).

Le chef de brigade ci-devant sous-lieutenant du 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère : A. LAUCUR.

Je soussigné, adjudant général employé au service de la République Cisalpine, certifie que l'exposé ci-dessus est véritable, m'étant trouvé sur les lieux et faisant partie l'avant-garde de l'armée d'Italie. L'adjudant-général : BERIOLOSI.

Je soussigné, atteste les faits ci-dessus véritables :

PIANELLI, chef de bataillon, Commandant d'armes de la place de Casal et son arrondissement.

(7) On remarquera les différences d'orthographe de ce nom. Dans plusieurs documents ministériels ou autres, il est écrit Bacciochi, tandis que son propre propriétaire, mieux qualifié pour le connaître, signait Baciocchi.

Le mariage avait eu lieu précisément le 3 mai 1797 à Marseille, ce qui explique bien des choses (8).

Quant aux deux cadettes, également douées d'un physique agréable, elles ne devaient pas tarder à suivre leur aînée dans la voie du mariage. Cette même année 1797, la si jolie, mais si futile Pauline, la future princesse Borghèse, épousait en premières noces le général Leclerc, l'ancien aide de camp de son frère, et en 1800 la jeune Caroline, en apparence la mieux partagée, devenait la femme de Murat, avec lequel elle devait plus tard partager le trône de Naples et dont malgré ses qualités, gâtées par une ambition démesurée, elle causera la perte après l'avoir mal conseillé.

\*  
\*\*

Il ne suffirait pas de mentionner, comme au début de cette courte biographie, le mariage de Baciocchi avec Elisa Bonaparte, la plus pondérée, sinon la plus séduisante des trois belles Napoléonides.

Cette femme qui avait une culture supérieure (9), et absolument digne du trône grand-ducal où son tout puissant frère l'avait fait monter, mérite quelques lignes supplémentaires à côté d'un mari, peut-être jaloux de sa haute fortune, et avec qui, si on en croit le dictionnaire Bouillet, elle ne vécut pas toujours en bonne intelligence.

(8) D'après M. Camille Pitoulet (article de 1932 : **Les Bonaparte à Marseille**, dans la **Revue de la Corse** n° 73, page 21) c'est le 1<sup>er</sup> mai qu'aurait eu lieu le mariage d'Elisa « que plus d'un prétendant assiégeait » avec Félix Baciocchi le capitaine violoniste. Nous avouons avoir ignoré jusqu'ici ce talent du prince général. Un passage des **Mémoires** de Lucien, cité par Joseph Turquan (**Les sœurs de Napoléon**) confirme ce détail.

(9) Ayant habité chez son frère Lucien, dès 1799, elle avait pris de lui le goût des lettres et des beaux arts. A son exemple elle avait recherché les hommes éminents dans les unes et dans les autres et s'en était formé une petite cour où figuraient le chevalier de Boufflers, la Harpe, le vicomte de Chateaubriand, Fontanes et d'autres célébrités. (**Histoire de Napoléon et de la famille Bonaparte**, par Chopin et Leynadier : Paris, 1851, Krabbe, éditeur).

Quatrième enfant de Charles Bonaparte et de Lœtitia Ramolino (10), élève le 22 juin 1784, grâce à la protection du gouverneur Marbeuf, de la Maison royale de St-Cyr où son frère, alors lieutenant d'artillerie, dut venir la chercher à la suppression par la Révolution de cette généreuse institution de Louis XIV, enfin épouse le 3 mai 1797 de Félix Baciocchi alors simple capitaine, la jeune Elisa vit, quelques semaines après — et superbe cadeau de noces — son mari promu chef de bataillon et fait commandant de la citadelle d'Ajaccio par Napoléon, général en chef de l'armée d'Italie, double nomination confirmée par le Directoire Exécutif le 17 brumaire an VI (7 novembre 1797).

De ce mariage, elle devait avoir au moins (11) deux enfants : Napoléone-Elisa, née le 3 juin 1806, qui épousa le comte Camerata d'une grande maison d'Italie (12) et Napoléon-Frédéric, né en 1815, mort à Rome d'une chute de cheval en 1833.

On a dit d'elle (Histoire déjà citée) :

« Avec des idées peu communes, un grand caractère, un aspect indépendant et altier, aimant sa propre grandeur et se complaisant surtout à le faire ressortir, elle ne fut jamais esclave de la politique et de son mari... Son ambition était de gouverner par elle-même, de rivaliser, en cela comme en tout, avec les reines les plus célèbres et

---

(10) Rappelons, pour ceux qui pourraient l'avoir oublié, que le ménage eut en tout treize enfants dont huit seulement survécurent. Ce furent dans l'ordre de leur naissance : Joseph, né le 7 janvier 1768 ; Napoléon, le 15 août 1769 ; Lucien, en 1775 ; Marie-Anne-Elisa en 1777 (3 janvier) ; Louis, en 1778 (2 septembre) ; Marie-Pauline, en 1780 ; Marie-Annonciade-Caroline, en 1782 (25 mars) et Jérôme, en 1784 (15 décembre). A part Joseph, né à Corte, tous vinrent au monde à Ajaccio, dans cette maison pieusement entretenue et qu'on visite toujours avec une respectueuse curiosité.

(11) Nous disons au moins, parce que plusieurs dictionnaires historiques Bouillet, Dezobry et Bachelet mentionnent un autre fils Jérôme Charles, né en 1810, mort en 1830.

(12) Un des personnages de l'**Aiglon**, dans la belle pièce d'Edmond Rostand.

de mériter le nom de Semiramis de Lucques que lui avait donné un des écrivains les plus spirituels de son temps. Elle y parvint, mais en faisant, comme tous les autres membres de sa famille, beaucoup de bien et beaucoup d'ingrats. Ajoutons et de jaloux ».

\*  
\* \*

Nous voici arrivé en juillet 1799, à peu près au deux tiers de la carrière militaire de notre compatriote, à un point assez vague, moins documenté que ce qui a précédé et suivra. En tous cas, en devenant adjudant-général Baciocchi venait de faire un grand pas (13).

Comme le dit dans ses copieux et fort intéressants mé-

(13) Dans une annotation marginale du rapport du ministre de la Guerre au Directoire, on lit : « la députation de la Corse prend le plus grand intérêt à l'avancement du citoyen Baciocchi et le représentant Lucien Bonaparte le recommande d'une manière particulière ».

Voici ce rapport du ministre de la Guerre (messidor an VII) :

Citoyens Directeurs,

La formation actuelle des armées exige une augmentation d'adjudants généraux. C'est remplir les instructions du Directoire exécutif que de le mettre à même de choisir pour cet emploi des officiers qui ont donné des preuves de leur courage, de leurs talents militaires et de leur patriotisme.

C'est sous ces rapports que je lui propose la promotion au grade d'adjudant général du citoyen Félix Baciocchi, chef de bataillon, commandant actuel du fort Nicolas de Marseille.

Cet ancien militaire a commencé à servir en qualité de sous-lieutenant au régiment Royal-Corse le 29 novembre 1778 ; lieutenant le 29 juillet 1787 ; capitaine dans le 3<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie légère le 16 avril 1793 ; Chef de bataillon, commandant la citadelle d'Ajaccio, le 23 messidor an V ; Commandant au fort Jeun de Marseille, le 8 fructidor an VI.

Il est du nombre des officiers qui ont montré des talents distingués et un zèle peu commun. Il sera plus à portée de les développer dans l'emploi d'adjudant général pour lequel je le propose au Directoire Exécutif : « je le crois digne de sa confiance sous tous les rapports ».

Il peut rendre en cette qualité de grands services à Marseille, où il est connu très avantageusement. Il contribue par son patriotisme et son énergie à relever l'esprit public de cette commune.

C'est d'après ces motifs intéressants que je propose au Directoire Exécutif d'élever au grade d'adjudant général le chef de bataillon Baciocchi et de l'employer en cette qualité dans la 8<sup>e</sup> Division militaire.

moires le général Thiébaud (14) à propos de ces mêmes fonctions par lesquelles il passa aussi : « Si comme général, on a un rang dans l'État et dans le monde, comme officier supérieur on en a un dans les armées et comme adjudant-général on en avait un alors aussi bien dans le monde que dans l'armée (page 428, tome II) ».

Quoiqu'il en soit, à peine nommé (29 messidor, an VII) en remplacement de l'adjudant-général Lecat désigné pour être employé à l'armée des Alpes, Baciocchi, d'abord maintenu à Marseille, siège de la 8<sup>e</sup> division militaire, recevait bientôt l'ordre de se rendre à Paris (19 nivôse an VIII, soit 9 janvier 1800) où une haute personnalité qu'il est facile de deviner, veillait sur son avenir.

Cette mesure, notifiée à l'autorité compétente dans des termes qui frappent par leur concision impérative, indique bien son auteur (15) ; il suffit de comparer les dates. Napoléon Bonaparte n'était-il pas Premier Consul depuis le 10 novembre 1799 (le lendemain du fameux 18 brumaire, an VIII ?)

\*  
\*\*

Le séjour qu'était appelé à faire dans la capitale chef-lieu de la 17<sup>e</sup> division militaire (16) l'adjudant-général Baciocchi ne devait pas être de longue durée ou du

(14) Le général de division baron Thiébaud (1769-1846) fut nommé adjudant général chef de brigade par le général Championnet, sur le champ de bataille, le 20 janvier 1799 et confirmé par le Directoire le 1<sup>er</sup> février suivant. Son **Manuel des Etats-Majors**, fruit de sa haute expérience, fit sensation à l'époque.

(15) Note pour le ministre de la Guerre, Paris, le 14 frimaire an VIII républicain : « Donner l'ordre à l'adjudant général Baciocchi qui est à Marseille de se rendre à Paris. Si l'on incorpore le bataillon auxiliaire du Var à l'armée d'Italie, il désertera en entier. Il faut le faire venir à Lyon et, après quelques jours de repos, l'envoyer à l'armée du Rhin. Bonaparte »

(16) Dont le général Lefebvre, le futur maréchal de France et duc de Dantzig, était chef. Cette 17<sup>e</sup> division militaire comprenait les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, Oise, Loiret et Eure-et-Loir.

moins devait être intermittent. Le 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800) il recevait du Ministre l'ordre « de se rendre par poste, sur le champ, dans la 23<sup>e</sup> division militaire, c'est-à-dire en Corse, pour remplir la mission particulière dont il était chargé », mission importante sans aucun doute, vu son caractère urgent, peut-être encore plus politique que militaire, mais qu'il nous est impossible de préciser (17).

Un mois après, nouvelle mission, cette fois à l'armée du Rhin et sur laquelle nous ne sommes pas mieux éclairés. Elle est formulée en ces termes par le ministre de la Guerre (alors Berthier) : 3 pluviôse an VIII (11 février 1800). « Je vous adresse, citoyen, des lettres de service « pour être employé à l'armée du Rhin. Vous voudrez « bien, en conséquence vous rendre au quartier-général « de cette armée, où vous recevrez du général en chef « les ordres nécessaires. Salut ».

En même temps, la lettre suivante était expédiée par « le Ministre au général en chef de cette armée : « Je « vous préviens, citoyen général, que l'adjudant Baccioc- « chi (*sic*) employé dans la 17<sup>e</sup> Division militaire a reçu « l'ordre de se rendre à l'armée du Rhin. Veuillez bien « m'informez de son arrivée et lui donner vos ordres et « instructions sur les fonctions qu'il aura à remplir. « Salut ».

A cette date, après l'énorme service qu'il venait de lui rendre (18), et, depuis le 23 novembre précédent, Moreau, encore en bons termes avec Bonaparte commandait en chef les armées réunies du Rhin et de l'Helvétie et en préparait l'offensive. C'était peut-être comme agent

---

(17) Le Commandant militaire de la Corse était alors le général de division Ambert, avec en sous ordre les généraux Cervoni, Casalta et Sibaud.

(18) Voir le curieux livre du commandant Ernest Picard : **Bonaparte et Moreau** (Plon-Nourrit, 1905).

de liaison (pour employer une expression militaire contemporaine) que Baciocchi lui était envoyé.

Ce n'est sans doute qu'une hypothèse, mais ce qui tendrait à la confirmer, c'est, d'une part, le peu de durée de cette mission (moins d'un mois, puisque le 11 mars on l'expédiait, comme nous allons le voir, à l'autre bout de la France), et d'autre part la modestie plus ou moins forcée de notre adjudant-général qui, dans un relevé de ses services, établi de sa main, ne trouve à citer que ses campagnes d'Italie (il exagérait d'ailleurs en assurant les avoir faites toutes).

Il est donc de toute évidence que s'il avait participé à une opération de guerre à l'armée du Rhin, il n'aurait pas manqué de s'en faire honneur. Or les belles opérations de cette armée, qui ne franchit le Rhin que le 25 avril 1800, étaient encore dans l'avenir (19).

Enfin le 11 mars, une troisième mission était confiée à Baciocchi qu'on envoyait au corps d'observation de la Gironde (20) mis sous les ordres du général Leclerc, autre beau-frère du Premier Consul.

\*  
\*\*

Dans quel but l'envoyait-on ? Quelle était la raison d'être défensive ou offensive des forces militaires qu'on y concentrait ? Les deux probablement, mais plus certainement la dernière, comme allait le prouver l'expédition dirigée, de compte et demi avec l'Espagne, alors notre alliée, contre le Portugal (21).

---

(19) Victoires sur le général autrichien Kray à Engen, Moeskirch Biberach, Memmingen, en mai ; Hochstaed en juin, enfin à Hohenlinden en septembre sur l'archiduc Jean.

(20) Le 19 ventôse an IX (11 mars 1800). Le ministre de la Guerre au citoyen Bacciocchi (sic) adjudant-général : « Je vous adresse, citoyen, des lettres de service pour être employé au corps d'observation de la Gironde. Veuillez bien m'en accuser réception. »

(21) Cette expédition contre le Portugal, voulue par le Prince

Dans tous les cas, le choix d'un homme de la valeur du général Leclerc pour commander ce corps d'observation prouvait bien l'intérêt que le Premier Consul y portait.

On doit bien penser que cette réunion des deux beaux-frères, du mari d'Elisa et de celui de Pauline, n'avaient aucun caractère sentimental et que des raisons plus graves la motivaient.

L'expédition de Saint-Domingue, qui devait être si malheureuse, était sans doute décidée déjà en principe par le Gouvernement consulaire et on peut, sans risquer de se tromper, admettre que, vu la confiance et l'amitié que le chef de l'Etat avait pour Leclerc, son ancien aide de camp, Baciocchi lui apportait la proposition — ou l'ordre — d'en prendre le commandement (22).

On voit que notre adjudant-général ne chôrait pas dans son rôle d'intermédiaire confidentiel et, dans cet ordre d'idées, on doit reconnaître qu'il rendait à son chef et parent des services répétés, qu'on a le droit de supposer importants et dont il ne devait pas tarder à être récompensé.

On trouve dans le dossier de Baciocchi une lettre assez curieuse, adressée par lui au ministre de la Guerre à la date du 6 brumaire an IX (28 octobre 1800) et qui semblerait faire croire qu'il accomplissait déjà un grade supérieur à celui qui lui avait été conféré l'année précédente (le 16 août).

---

de la Paix, le favori du faible roi d'Espagne Charles IV, et qui ne rencontra qu'une faible résistance, fut de courte durée (juillet-août 1811). Trente mille Espagnols et quinze mille Français y prirent part. Thiers dans le 3<sup>e</sup> volume de son **Consulat et Empire**, donne quelques détails sur cette facile campagne, pour laquelle les généraux Gouvion-Saint-Cyr puis Leclerc furent successivement désignés.

(22) Embarqué à Brest, le 11 décembre et débarqué au Cap-Haïtien le 6 février 1802, il obtint, après quelques mois de lutte, la soumission de Toussaint Louverture, mais mourut de la fièvre jaune le 2 novembre 1802.

En voici le texte : « Jaloux d'étudier les objets qui concernent la tenue, l'ordre, la discipline, la comptabilité et l'avancement militaire, je m'adresse à vous pour obtenir les lois et règlements qui traitent ces différentes parties.

« Je vous prie, citoyen Ministre, d'ordonner au bureau des lois de me faire remettre un exemplaire des lois et arrêtés qui concernent les corps ».

Admirons cette preuve de bon vouloir et ce souci de vouloir s'instruire, mais convenons qu'il était plus que temps pour un aspirant au grade de colonel de s'initier à toutes les fonctions que le métier de chef de corps comporte, y compris les connaissances administratives qui ont bien aussi leur importance.

Cette promotion, forcément prévue, ne devait pas se faire attendre, et le 30 décembre 1802 un décret de Napoléon faisait « Monsieur Baciocchi » colonel du 26<sup>e</sup> léger.

Dans quelles conditions exerça-t-il ce commandement éphémère ? Nous aurions voulu le savoir, mais c'est inutilement que nous avons cherché à être documenté sur ce régiment créé récemment et, croyons-nous, encore sans histoire (23).

(A suivre). Général COLONNA DE GIOVELLINA.



---

(23) Il s'agit de la 26<sup>e</sup> demi-brigade légère créée à Strasbourg le 18 juin 1796 avec les 16<sup>e</sup> bis et 17<sup>e</sup> bis légères.

# NAPOLÉON

## VU PAR UNE ARISTOCRATE BOURGUIGNONNE

L'été dernier, en fourrageant à travers les livres qui occupèrent ma jeunesse, j'ai, dans ma vieille maison de Bourgogne — la margelle de sa citerne porte la date de 1822, mais ce n'est que celle de sa réfection, — retrouvé deux volumes qui me furent, *in illo tempore*, offerts et dédiacés par un ami, un peu un parent, l'archiviste de la Haute-Marne, qui avait épousé la filleule de l'auteur de ces *Mémoires*, publiés par lui en 1896 et 1897.

Cet auteur était une femme et, ce qui ne nuit pas, une femme d'esprit. Dans un des articles, souvent très paradoxaux, qu'il publie dans la petite feuille mensuelle *Marsyas*, un ancien professeur d'anglais à Bordeaux, aujourd'hui attaché à notre *Institut de Londres*, M. Denis Saurat, écrit — n° 181, janvier 1936 — que « les *Mémoires* restent un genre secondaire, au-dessous même du roman et ne nous reposent que du mauvais roman » et que « l'écrivain raté a été un mémoriste de génie ». C'est, d'ailleurs, de Chateaubriand qu'il parle... Je souhaite à M. Denis Saurat d'être — il ne faut désespérer de rien — un jour un mémorialiste... et un écrivain de génie. Pour moi, qui ne suis, ni ne serai jamais, ni ne prétendis jamais être ni écrivain, ni « mémoriste », j'avoue que j'ai éprouvé, à relire, après tant d'années, les *Mémoires de Madame de Chastenay (1771-1855)*, un plaisir extrême, au bord de la Venelle gazouillante, tandis que mon ami François Organista pêchait le goujon à deux pas de moi, à l'ombre des vieux murs croulants du moulin du Créusot.

Est-ce parce qu'à mon âge on a perdu l'illusion juvénile des longs espoirs et des vastes pensées, ou simplement

parce que j'ai toujours eu pour l'Histoire un goût prononcé, toujours est-il qu'il n'y a pas pour moi de plaisir plus vif, aux heures de relâche des vacances estivales, que de quitter un moment le volant de ma voiture pour, à l'ombre d'une bâtisse abandonnée, au long de laquelle l'eau du ruisseau natal chante sa douce chanson, me livrer, dans ces calmes Véronnes pleines de silence et de paix, à l'ivresse de la méditation en compagnie d'un écrivain d'autrefois. Mme de Chastenay, née à Paris en avril 1771, morte à Châtillon-sur-Seine en 1855, est précisément de cette catégorie d'esprits qui ont le don de me faire oublier l'instant présent. Demeurée célibataire, son entrée dans la Chapitre Noble d'Epinal lui assura le titre et la liberté d'une femme mariée. Elle avait un frère qui fut Pair de France et mourut, sans enfants, en 1834. De sorte qu'avec elle s'est éteinte une de ces familles distinguées de l'ancienne Bourgogne, dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elles avaient de l'esprit, un robuste sens droit et le souci de leurs prérogatives poussé jusqu'à la manie.

A la différence de M. Denis Saurat, je ne cherche pas dans les *Mémoires* « ce qui fait mépriser, non ce qui fait admirer » et, quand j'en clos la lecture, je n'estime nullement « que l'envie est satisfaite et aussi la paresse du lecteur, car les *Mémoires* ne demandent pas d'effort à lire ». Mais, aux *Mémoires* d'hommes politiques, j'avoue préférer ceux de gens cultivés, bien doués, qui, ayant côtoyé les puissants sans en être, contemplé les spectacles de la vie publique sans y prendre part, entrevu le dessous des cartes sans se poser en joueurs infailibles, n'aspirent, dans la mesure où la faiblesse humaine le permet, à n'être que des témoins de bon aloi. Non qu'à ceux-ci même je me livre sans réserve. Le plus fidèle, le plus impartial n'est encore, somme toute, qu'un pauvre humain, victime de toutes les tares de sa destinée, dont la moindre n'est

pas l'orgueil, ce déformateur de toutes choses. Mais enfin, pour en revenir à Mme de Chastenay, cette femme d'esprit, — point trop — très cultivée, d'un sens libre et honnête, nullement portée à la déclamation, d'un scepticisme tempéré, ne s'imaginant pas que son parti doive avoir raison contre vents et marées, m'a, je le répète, enchanté et pour de tout autres motifs que lorsqu'il y a 40 ans, je l'avais lue et... annotée. Elle écrit dans les premières années de la Restauration, semble-t-il et, si la fin de ses récits n'a pas été donnée — on se demande pourquoi — par l'éditeur, d'après une note de lui en postface, ce qui nous en a été offert suffit amplement pour notre curiosité. Elevée au couvent, elle faisait des vers et des chansons, — paroles et musique, — même de petits opéras et elle a publié en 1802 certain *Almanach de Florc* qui aurait eu un vif succès, sans compter que, travaillant dans des genres moins frivoles, elle méditait un *Génie des Anciens!* Mais, tranquillisez-vous, pas basbleu pour un sol...

Dans son château d'Essarçis, en Châtillonais, son père reçut son brevet de député de la noblesse pour le bailliage de la Montagne. C'était un libéral et qui resta, en dépit de la Terreur, de son incarcération, de sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire, fidèle à son credo. Libéré des suites du 8 thermidor, il se retrouvait, en compagnie des siens, au pays natal, quand, à la fin de mai 1795, il eut l'heur d'abriter quelques instants dans son salon le général Bonaparte. Marmont, en effet, alors officier d'artillerie, se rendant, avec le jeune officier de 26 ans, à l'armée de l'Ouest, à Nantes, dont Napoléon devait prendre le commandement, avait obtenu de son camarade qu'il s'arrêtât quelques jours au Châtelot, près Châtillon, où le futur auteur responsable de la déchéance finale de l'Empereur avait les siens. Napoléon était accompagné de son frère Louis, âgé de seize ans. Ici je laisse parler ma Bourguignonne :

« M. de Marmont nous l'amena en visite dès le len-  
« demain de son arrivée. La bonne dame ne savait que  
« faire de son hôte, dont la parfaite et constante taci-  
« turnité la désolait... Pour passer le temps, on me pria  
« de jouer du piano. Le général parut content. Mais  
« ses compliments furent courts. On me demanda des  
« chansons. J'en chantai une en italien, dont je venais  
« de faire la musique. Je lui demandai si je prononçais  
« bien. Il me répondit : *non*, tout simplement. Sa figure  
« m'avait frappé. Le lendemain, nous dinâmes au Châ-  
« telot, pour faire honneur au général. Mais, à Châtil-  
« lon, on se réunissait vers deux heures. On fut long-  
« temps à table et, quand on en sortit, pressée de causer  
« avec le général, dont les monosyllabes me faisaient une  
« autre impression qu'au reste de la société, j'allai à lui.  
« Je lui fis une question sur la Corse et notre entretien  
« commença. Je crois qu'il dura plus de quatre heures ».

Il est tout-à-fait regrettable que Mme de Chastenay ait négligé alors de rédiger cet entretien. Elle le ressentit fort dans la suite. Du moins a-t-elle eu la loyauté de ne pas tenter de le reconstituer à distance, comme ces auteurs de discours, dont nos *Mémoires* historiques sont pleins, auteurs qui, par suite de leur éducation « classique », se croyaient obligés de plagier Tacite ou Tite-Live, voire Plutarque et les historiens grecs, en mettant sur les lèvres de leurs héros les plus ampoulées harangues, les plus pompeux discours. Elle s'est donc bornée à en retracer cursivement les grands traits, que son souvenir avait conservés. Elle déclare, en conséquence, avoir vite découvert « que le général républicain n'avait aucune foi, ni aucune maxime républicaines ». Il ne concevait pas d'organisation civile sans noblesse, sans haute noblesse, puissante dans l'opinion, puissante par l'appui d'une clientèle nombreuse de gentilshommes « et par l'autorité qu'un grand seigneur, tel que ceux des siècles derniers, exerçait

en effet sur une année de vassaux ». Faut-il rappeler ici que si la loi du 17 juin 1790 avait enlevé à la noblesse d'ancien régime ses titres et ses signes représentatifs, après que ses privilèges étaient tombés dans la nuit du 4 août précédent, le premier Empire, non seulement admit les émigrés avec leurs primitifs honneurs, mais créa toute une société de nouveaux nobles, dont la Restauration reconnut l'existence? Faut-il rappeler que le porte-parole des royalistes, le trop fameux Père Lorient, dans sa non moins fameuse *Histoire de la France à l'usage de la Jeunesse*, a regretté que Bonaparte ait préféré la voix de l'ambition à celle de la raison, qui, en 1802 — voir la page 296 du tome II de l'édition dite *cinquième*, à Lyon, chez Rusand, imprimeur du Roy —, lui conseillait « de rendre son nom à jamais illustre dans la postérité », en faisant pour Louis XVIII « la révolution que le général Monck, 150 ans auparavant, avoit si heureusement opérée en faveur de Charles II, roi d'Angleterre »? Et le célèbre Jésuite ajoute même qu'il « se trouva des hommes généreux qui ne lui laissèrent pas ignorer ce que la France et l'Europe attendoient de lui dans ces conjonctures : on fit briller à ses yeux l'éclat d'une action qui mettrait sur son front une couronne plus durable que celle qu'il paraissoit ambitionner ; il rencontra jusque dans sa famille des conseillers assez sensés pour l'y exhorter... » Mais revenons à notre narratrice.

Dans ce tête à tête avec Bonaparte, elle acquit la conviction qu'il eût émigré, « si l'émigration eût offert des chances de succès ». Parlant des terroristes, il lui déclara « qu'on pouvait faire le mal, qu'on pouvait en causer beaucoup, sans être réellement méchant. Une signature donnée sans réflexion coûtait la vie à de nombreuses victimes : « la plume s'y fût refusée, si le résultat de la décision eût été bien compris ». Puis l'entretien en vient à rouler sur le bonheur. « Nous parlâmes du bonheur. Il

me dit que, pour l'homme, il devait consister dans le plus grand développement de ses facultés ». Napoléon, en répétant ainsi la formule de Condillac, était-il ou non original ? L'idée, en tout cas, « parut éblouissante » à sa jeune interlocutrice, de deux ans sa cadette. Et, en définitive, elle lui convenait bien, cette définition et il avait pleinement, anticipant sur l'avenir, le droit de la faire sienne. Car ce genre de bonheur, on ne sait que trop, hélas ! que c'est celui de *L'Ueberschmerz* nietzschéen, lequel est fait surtout... du malheur des autres. Mais poursuivons notre étude. Voici qui est plus inattendu, ajoute Mme de Chastenay. « Il me dit qu'il avait fait une étude à fond sur la physionomie de l'éventail. Il voyait dans ses mouvements tous ceux qui agitaient les femmes et il avait vérifié et confirmé ses observations au Théâtre Français, en voyant jouer Mlle Contat ». Et peut-être aussi ailleurs encore. Dans le dernier volume, posthume, publié de la *Petite Histoire* de G. Lenôtre — c'est le septième, intitulé : *En suivant l'Empereur* —, il y a, au premier chapitre, page 14, l'allusion à certain jeton d'ivoire du Musée Napoléon à Auxonne — sur cette supercherie, voir le résumé de mon article de la *Bourgogne d'Or* qui a été donné ici, n° de septembre-octobre 1931, p. 237-238 — où « le pauvre lieutenant » écrivit le prénom d'une jolie fille, Manesca Pillet, dont il fit demander la main. « *L'amour m'ôte la raison* — disait-il — *je ne la retrouverai jamais. On ne guérit pas de ce mal-là* ». Manesca n'avait plus de père. Mais le second mari de sa mère, le sieur Chabert, riche marchand de bois, refusa net de marier sa belle-fille à un pauvre hère, qui n'avait pour vivre que sa solde de lieutenant en second. A combien de Manescas, ou de leurs consœurs l'entrepreneur lieutenant n'avait-il pas conté fleurette et, ce faisant, étudié le jeu de leurs mains, ou de leurs éventails ? Elles sont, comme celle d'Auxonne, restées ensevelies dans l'oubli et il n'y a pas lieu de

croire qu'une autre fiche, digne des *Mille et Une Nuits*, les en tire jamais. Et quand le contraire arriverait, que nous importerait-il à nous ?

Mme de Chastenay a consigné sur le gouvernement issu du 18 brumaire des détails que, vivant alors à Paris, elle a empruntés à la vision directe. Sa seconde rencontre avec Bonaparte, devenu Premier Consul, eut, de la part de ce dernier, l'air embarrassé qu'il prenait toujours en face des femmes de haute éducation. Il ne trouva cependant, avec celle qui avait reçu ses confidences de 1795, qu'une demi-impertinence et c'était un réel succès pour Mme de Chastenay. Mais, entre le jeune général taciturne et le vainqueur d'Égypte et balayeur du Directoire, quel abîme ! Mme de Chastenay, qui vivait à Paris dans la haute société réactionnaire, critique le goût du Premier Consul pour « le pompon et le clinquant ». Ignorait-elle donc que, ce faisant, Bonaparte se limitait à donner aux Français ce qu'ils ont toujours désiré par dessus tout et que — je le crains — ils ambitionneront toujours ? Et n'avait-elle pas, parlant de Louis XVI, observé qu'il « était, de tous les hommes, le moins fait pour le rôle dont le sort l'avait chargé : son extérieur prévenait contre lui. Nulle noblesse, un gros rire sans esprit, une physionomie sans expression, des yeux qui ne voyaient presque point, une taille épaisse, nulle grâce de la démarche ou des mouvements, nul-à-propos dans les moindres discours, ni galanterie dans les manières : au milieu de sa Cour, Louis XVI n'attirait par lui-même ni amour, ni respect ? »

Mais il y a tant de choses à glaner dans ces deux volumes jaunis, que j'hésite dans le choix. Je cueille, cependant, cette jolie anecdote, qui est, aussi bien, de tous les temps, de tous les régimes. On sait que Napoléon s'était, je l'ai dit, complu à s'entourer d'anciens nobles, comme chambellans, préfets du Palais, écuyers, etc.

Beaucoup, d'ailleurs, avaient accepté, ou sollicité l'honneur de servir le nouveau maître. Certains, qui n'y voyaient qu'un moyen de rentrer en possession de leurs biens d'émigrés confisqués, s'y résignèrent sans trop d'enthousiasme, mais les uns et les autres ne laissaient pas de paraître gênés lorsque les relations mondaines les mettaient en présence des irréconciliables, des purs. « *Puis-je entrer comme je suis?* — demanda un jour M. d'Aubusson, en habit rouge de chambellan, en se présentant chez M<sup>me</sup> de Matignon. — *Est-ce que vous êtes en chemise?* », lui répliqua la grande dame, avec cette verdeur de riposte du bon temps... Que tout cela est loin de nous ! Je devrais encore citer le chapitre X et son tableau, si animé et vivant, de la Cour des Tuileries. Ou encore le chapitre XIX, où apparaissent bien les dessous fragiles de ces magnificences, de ces gloires improvisées. Dans tous les rangs de la société, nous est-il dit, et même et surtout à la Cour, il régnait une inquiétude vague et ce, parce que « rien ne semblait ni stable, ni sacré et que l'Empereur brisait souvent son propre ouvrage ». Pour des observateurs chagrins — comme l'ami de Mme de Chastenay, Réal —, il semblait que Napoléon « labourait toujours et ne semait jamais ». Quelle injustice ! C'est lui qui a fondé l'édifice gouvernemental de la France, sous lequel, cahin-caha, nous continuons de progresser. Mais, appliqué aux événements de la politique extérieure de l'Empire, la critique me semble assez exacte. J'aurais aussi à retracer certaines scènes du Congrès de Châtillon, où les délégués étrangers se comportèrent « comme des hussards en campagne », le représentant de l'Angleterre, sir Charles Stewart, ne s'y montrant ni plus délicat, ni plus gentleman que son collègue autrichien, le comte de Stadion, qui mit littéralement au pillage la maison de Mme de Mazirot. A Dijon, quelques cocardes blanches se risquaient, d'ailleurs sans le moindre succès, sous l'œil de l'empereur d'Autriche, qui, logé à l'hôtel de Dampierre — au 40

actuel de la rue de la Préfecture — passait son temps à regarder, par la fenêtre, dans la rue. Le rêve de gloire avait duré vingt ans. On en avait assez et l'on n'avait plus de désirs que pour la paix et le calme. Mme de Chastenay parle des adieux de Fontainebleau en ci-devant. « Avant de monter en voiture, prétend-elle, Napoléon fit à sa Garde un discours : mais, entre tous les dons que le sort lui avait prodigués, il n'avait pas reçu celui de la parole. Tout était théâtral chez lui. » Et elle n'hésite pas — contrairement au témoignage d'autres témoins directs, en particulier des officiers étrangers — à affirmer que les adieux du 21 avril 1814 à Fontainebleau, dans la Cour du Cheval-Blanc, devenue à jamais la Cour des Adieux, n'eurent « rien de pathétique » et que, dans ce départ, « tout était joué ».

Je conclurai en rapportant une opinion qui n'est point aussi paradoxale qu'elle pourrait le sembler à ceux qui n'ont pas étudié les documents de cette période de notre Histoire. Mme de Chastenay pense que le retour de l'île d'Elbe fut favorisé par les Anglais, qui trouvaient que la France n'avait point été assez frappée et avaient compris que le seul moyen de ramener sur elle les malheurs d'une invasion, c'était de déchaîner de nouveau Napoléon. Ainsi le laissa-t-on préparer à l'aise son expédition de l'île d'Elbe et on l'y aida. Grâce à cette protection de ce qu'on dénommerait aujourd'hui l'*Intelligence Service*, l'aigle put voler de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame... *Se non è vero, è ben trovato* et cette théorie serait merveilleuse, si... Il est certain qu'une fois leurs trônes réintégrés, les rois qui avaient envoyé Napoléon en exil se sentirent comme honteux d'avoir été trop généreux pour ces maudits faiseurs de révolutions. Avoir abattu l'« usurpateur », vaincu l'Idée de 1789, réduit la France à ses « limites naturelles », qu'était cela ? On ne cherchait donc qu'un prétexte pour recommencer la

danse et ce fut Albion qui le fournit... Je ne fais que transcrire les théories d'une femme qui, c'est clair, reproduit ici une opinion de son temps et, encore une fois, peut-être assez exacte. Les *Mémoires* s'arrêtent malheureusement à la rentrée du Roi à Paris, le 8 juillet 1815 — la première entrée avait eu lieu le 3 mai 1814...

Camille PITOLLET.

---

## Les Tours du littoral de la Corse

---

Une décision récente du Conseil général de notre département vient de placer sous la protection officielle les tours de garde qui furent construites aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, sur notre littoral pour signaler aux paysans l'approche des corsaires barbaresques. Un crédit a été voté pour les entretenir et empêcher leur disparition. Dans l'intérêt de l'archéologie, comme dans celui du tourisme, ces monuments, qui furent les témoins de tant de drames historiques, méritaient bien en effet d'être conservés, car déjà plusieurs d'entre eux ont disparu (1).

Quels étaient donc ceux qui existaient au xvii<sup>e</sup> siècle ? Nous en possédons l'inventaire dans ce document du début du xviii<sup>e</sup> siècle, intitulé **Memorie e note** dont j'avais commencé la publication dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques de la Corse en 1925.

Voici cet inventaire textuel :

---

(1) Nous ne connaissons, à l'époque contemporaine, que deux études intéressantes sur ces tours : celle de Fréminville, ancien archiviste de la Corse, paruë en 1894 dans le Bulletin archéologique sous le titre : **Tours génoises du littoral de la Corse** et celle du regretté M. Piccioni, ministre plénipotentiaire, dans la Revue de la Corse, en 1928 : **Tours du Cap Corse**. Mérimée ne leur a consacré que deux ou trois pages dans ses **Notes d'un voyage en Corse**.

**EN DEÇA DES MONTS**, 48 tours de guet du Royaume de Corse, en y comprenant celles de Capraja, savoir :

- 15 dans la juridiction de Bastia,
- 13 dans celle du Cap Corse,
- 7 dans celle de Calvi,
- 5 dans celle d'Aleria,
- 2 dans celle de Balagne,
- 3 dans celle de Saint Florent,
- 3 dans l'île de Capraja.

Dans la juridiction de Bastia, six sont entretenues par la Chambre (2) ; ce sont les suivantes :

1. **Punta d'Arco**, qui est gardée par deux soldats, désignés par le Magistrat et dont la solde respective est de 9 lire 16 sous par mois.

2. **San Pelegrino** a un caporal et un soldat désignés par le Magistrat (3) ; le premier touche 15 lire et le second 9 lire 8 sous chaque mois.

3. **Padovella** (4), deux soldats avec une solde mensuelle de 11 lire.

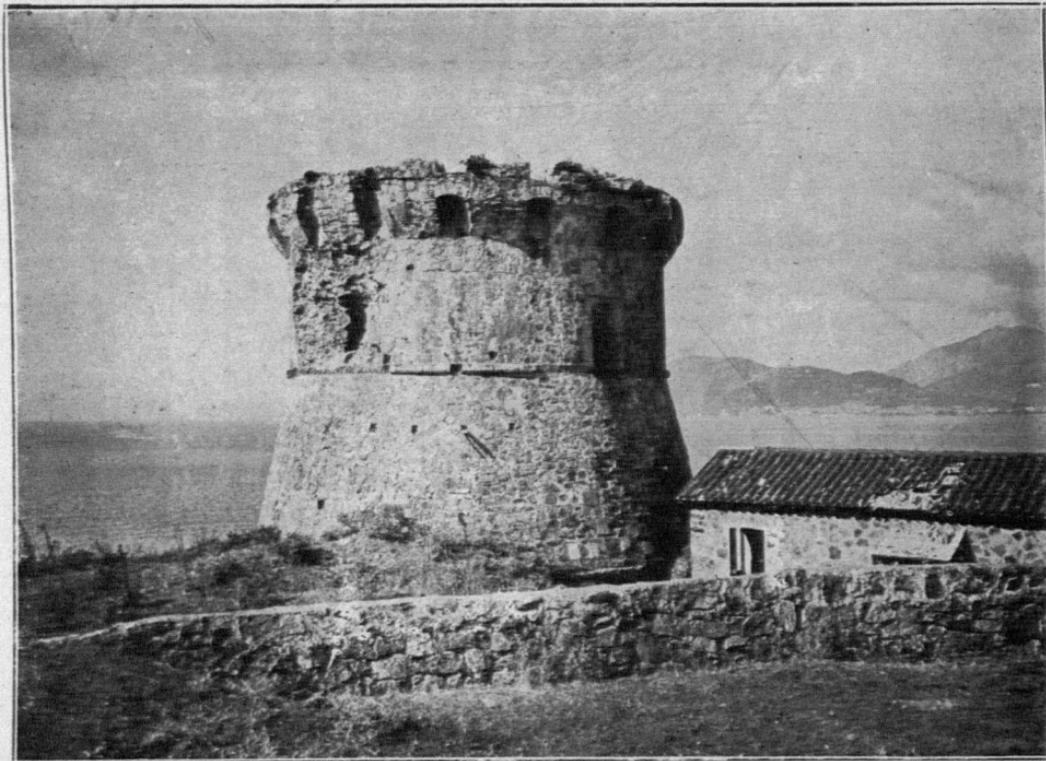
4. **Prunete** avait deux soldats comme la précédente, mais elle a été désaffectée.

(2) Il s'agit, probablement, de la Chambre du Trésor, sous la direction du Trésorier de Corse et du syndic du Trésor, qui se trouvait près du gouvernement à Bastia.

(3) Le Magistrat de Corse se trouvait à Gênes. C'était un comité de cinq, puis de huit membres, qui avait été créé en 1562, au lendemain de la cession, par l'office de Saint Georges, de l'île à la République de Gênes. Au début ce comité comprenait quatre citoyens choisis pour deux ans et renouvelables par quart tous les six mois, par les Sérénissimes Collèges, c'est-à-dire par le Sénat et le Collège des Procureurs ou Chambre aux deniers, auxquels s'adjoignait le Petit Collège (Consiglietto), sorte de conseil des ministres. A ces quatre citoyens venait s'ajouter un membre du collège des Procureurs, qui ne siégeait qu'un an et était remplacé ensuite par un de ses collègues. Le Magistrat de Corse s'occupait, sous le contrôle des Sérénissimes Collèges, de toutes les affaires de l'île. Il devait siéger trois fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi) et deux de ses membres étaient obligés de tenir audience tous les matins.

En 1566-67 on adjoignit trois autres membres à ces cinq ; deux furent chargés des écritures et les autres du gouvernement. On revint plus tard au chiffre de cinq. Avant de rejoindre son poste, le gouverneur de la Corse prenait part aux séances de ce comité pour s'initier aux affaires insulaires. (Cf. **Memorie e note**, pages 7 et suiv. dans Bulletin de la société des Sc. H. et N. de la Corse, 1925).

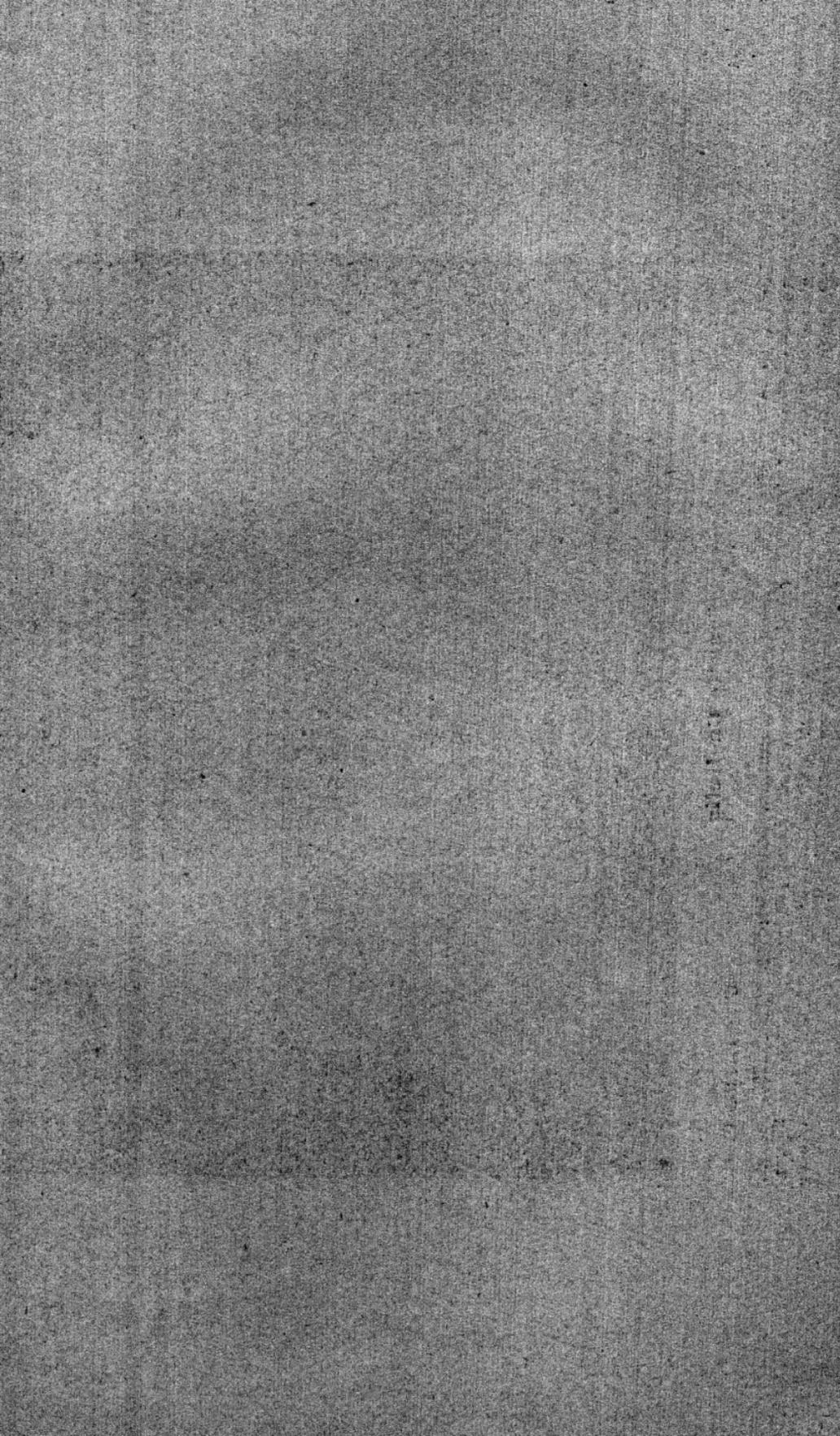
(4) Padovella pour Padulella.



### **Tour de Capitellu**

Cliché Peretti de Campu

Construite en 1553, elle servit de refuge à Bonaparte, du 29 Mai au 3 Juin 1793, quand, pourchassé par les Paolistes, il dut s'enfuir d'Ajaccio. Il quitta la tour le 3 Juin au matin avec les siens pour gagner Calvi par mer et de là le continent français. On peut distinguer, dans le lointain, les maisons d'Ajaccio.



5. **Florentina**, même garnison et même suppression.
6. **Alistro**, idem.

Les neuf tours suivantes sont entretenues par les habitants de la région où elles sont situées :

7. **Toga** ;
8. **Pietranegra** ;
9. **Griscione** ;
10. **Miomo** ;
11. **La Vazina** ;
12. **Erbalonga** ;
13. **Punta di Sagro** ;
14. **Sisco** ;
15. **Pietra Corbara** ;

Qui sont en ce moment désaffectées.

#### JURIDICTION DE LA BALAGNE

Il y a deux tours qui sont entretenues par la Chambre.

1. Le fort d'**Algaiola** qui dépend des Sérénissimes Collèges et du Magistrat ; il est gardé par un caporal qui reçoit une solde de 18 lire par mois, par trois soldats qui en touchent 16, et par trois autres qui reçoivent 11 lire ; il y a un caporal de bombardiers qui reçoit 28 lire et un bombardier 16 ; un adjudant (1) touche 10 lire par mois.

2. La tour de **Calarossa**, qui avait un caporal à solde mensuelle de 16 lire et un soldat à solde de 11 lire, désignés par le Magistrat, a été désaffectée.

#### ILE DE CAPRARA

Il y a deux tours dont la garnison est désignée par les Sérénissimes Collèges conjointement avec le Magistrat :

La Tour du port a un caporal dont la solde est de 16 lire par mois ;

Et celle de Sinopito dont le caporal a la même solde ; il est assisté de soldats du préside qui y prennent la garde à tour de rôle.\*

(1) Dans le sens d'assistant ou d'aide.

\* On remarquera que le document ne parle que deux tours, alors qu'il en citait trois au début.

## CAP CORSE

On y trouve treize tours dont les quatre premières sont entretenues par la Chambre et les neuf autres par les habitants :

1. **Giroglia** est confiée à un caporal qui touche 16 lire par mois et à un soldat qui en reçoit 11, un bombardier 12. Le caporal est nommé par les Sérénissimes Collèges d'accord avec le Magistrat et les autres par ce dernier seul ;

2. **Finocchiarola** est tenue par trois soldats, qui reçoivent 14 lire par mois et sont choisis par le Magistrat ;

3. **Agnello**, de même, mais la solde n'est que de 9 lire 8 ;

4. **Santa Maria** de la Capella est tenue par trois soldats et un caporal qui reçoit 13 lire.

Les habitants entretiennent les tours suivantes :

5. **Sainte Marie** (6) ;
6. **Macinaggio** ;
7. **Ersa** ;
8. **Centuri** ;
9. **Pino** ;
10. **Ogliastro** ;
11. **Santa Suera** (Santa Severa) ;
12. **Cagnano** ;
13. **Dell'Osso** (7) (ou Osse).

## JURIDICTION D'ALERIA

Il y a cinq tours dont quatre dépendent de la Chambre et une est à la charge des habitants :

1. **Solenzara** est tenue par un caporal et trois soldats choisis par le Magistrat ; le caporal touche 16 lire et les soldats 9 lire 8 chacun ;

2. **Aleria** a un caporal et deux soldats qui reçoivent chacun 9 lire 8 par mois ;

(6) Elle est, de nos jours, à moitié détruite.

(7) Elle fut sauvée, par notre achat, de la destruction et classée monument historique en 1922. Elle est en très bon état.

3. **Diana** avait la même garnison, mais elle est en ce moment détruite ;

4. **Bravona** de même ; elle est à moitié détruite (8).

#### JURIDICTION DE CALVI

Elle renferme sept tours qui sont entretenues par la Chambre :

1. **L'île Rousse** dont le caporal touche 16 lire et les deux soldats, que désigne le Magistrat, reçoivent 9 lire 8 ;

2. **Giralatte** (Girolata) a une garnison, désignée par le Magistrat, d'un caporal avec 17 lire 10 et de trois soldats avec 9 lire 8 ;

3. **Galleria** : 16 lire pour le caporal et 9 lire 8 pour chacun des deux soldats ;

4. **Porto** : 17 lire pour le caporal et 9 lire 8 pour chacun des deux soldats. Elle est en ce moment sans garnison ;

5. **Imbuto** : tour supprimée qui avait un caporal avec 20 lire par mois et deux soldats avec 9 lire 8. Cette garnison était désignée par le Magistrat.

6. **Caldano** (dite encore **Gunio**) dépendait des Sérénissimes Collèges, mais elle a été désaffectée (9).

#### GOLFE DE SAINT-FLORENT (10)

On y trouve trois tours entretenues par la Chambre :

1. **Mortella** a un caporal que l'on paye 22 lire par mois et quatre soldats qui touchent 9 lire 8 chacun par mois. Ce sont les Sérénissimes Collèges, conjointement avec le Magistrat, qui disposent de ces places ;

2. **Farinole**, dont la garde était conférée par le Magistrat et confiée à deux soldats dont la solde était de 9 lire 8, a été supprimée ;

3. **Vecchiaia** avait une garnison de deux soldats, mais a été supprimée.

(8) On remarque que la cinquième, à la charge du peuple, n'est pas indiquée. Peut-être était-ce celle de Vignale, à l'embouchure du Fiumorbu, qui était déjà en ruines à ce moment.

(9) La septième n'est pas indiquée ; est-ce la tour de Mandurella entre Galeria et Revellata ou la tour d'Elbo, près de l'île de Gargano ?

(10) Cf. l'excellente étude de M. Piccioni, op. cit.

## L'AU-DELA DES MONTS

### JURIDICTION D'AJACCIO

On y trouve vingt tours dont neuf dépendent de la Chambre ; ce sont les suivantes :

1. **Ile des Sanguinaires** dont la garde est confiée par les Sérénissimes Collèges, conjointement avec le Magistrat, à un caporal qui touche 19 lire et à quatre soldats qui reçoivent 9 lire 8 ;

2. **Sanguinara** de terre, qui dépend du Magistrat, a un caporal payé 15 lire et deux soldats à 11 lire chacun (11) ;

3. **Portogallo** a un caporal et trois soldats payés comme ci-dessus (12) ;

4. **Capanella** avait un caporal et deux soldats qui ont été supprimés ;

5. **Caponero** de même ;

6. **Capo di muro** de même ;

7. **Castagna** également ;

8. **Isolella** également ;

9. **Capo di Fieno** également ;

Onze tours sont entretenues par les habitants. Ce sont :

10. **Lozani** (15) ;

11. **Canton grosso** (15) ;

12. **Soleccio** (16) ;

13. **Capigliola** ;

14. **Spano** ;

15. **Palmentaggio** ;

16. **La Liscia** (17) ;

17. **Pellosella** (18) ;

(11) Connue aujourd'hui sous le nom de tour de la Parata.

(12) Ne figure sur aucune carte, même du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(13) Dans la baie de Cupabia, au nord de Portu-pollu.

(14) Au sud des Sette navi.

(15) Ni Lozani (peut-être Osani) ni Cantongrosso ne figurent sur les cartes.

(16) Soleccio ne figure pas sur les cartes ; se trouvait peut-être sur la côte en face de Sallicia, à l'est de Fenu.

(17) Il n'y a pas de tour sur la carte à l'embouchure de la Liscia.

(18) La carte indique une tour Pelusella, près du port Provençal.

15. **Capitello** (qui a été désaffectée) ;
19. **Porto provenzale** (idem) ;
20. **Apietto** (idem) (19).

#### JURIDICTION DE VICO

Il y a cinq tours qui sont à la charge de la Chambre. Ce sont :

1. **Sagona** a deux soldats et un caporal choisis par le Magistrat; le chef touche une solde mensuelle de 14 lire et les soldats 11 lire ;
2. **Omigna** a un caporal avec 15 lire et deux soldats avec 9 lire 8 ;
3. **Corsese** (idem) (20) ;
4. **Olchini**, qui avait la même garnison, a été désaffectée (21) ;
5. **Canirossi** (idem) (22).

#### JURIDICTION DE BONIFACIO

La Chambre y entretient huit tours :

1. **Olmeto** (23) a un caporal choisi par le Magistrat, qui touche 15 lire ; de même que dans les autres tours, on envoie en garnison et tour à tour deux soldats du préside de Bonifacio ;
2. **Santa Manza** a la même garnison, mais soldée par l'Excellentissime Ambroise Imperiali ;
3. **Figari** (24) ;
4. **Sponsaglia** (25) : un caporal et deux soldats, désigné par A. Impériali ;
5. **L'île des Corses** (26) est gardée par un caporal avec solde de 19 lire et trois soldats avec solde de 11, ils sont désignés par le Magistrat ;

(19) Tour inexistante sur les cartes.

(20) Le copiste a probablement lu Corsese pour Cargèse.

(21) Olchini pour Orchinu.

(22) Doit être la tour du cap Rossu, à l'entrée du golfe de Portu.

(23) Se trouve sur la cala di Fornellu, côte ouest.

(24) Sur le golfe du même nom, côte ouest.

(25) Côte est, au nord de Santa Manza.

(26) Connue aujourd'hui sous le nom de l'île de Pinarellu.

6. **Benedettu**, comme ci-dessus, est à la charge d'Ambroise Impériali (27) ;  
 7. **Faotea** (idem) ; mais a été désaffectée ;  
 8. **San Ciprianu** (idem) ; mais dépend de Brizio Giustiniano (27).

#### JURIDICTION DE SARTÈNE

Elle comprenait quatre tours qui étaient entretenues par la Chambre :

1. **Porterice** ou **Campomoru** dont la garnison est désignée par les Sérénissimes Collèges d'accord avec le Magistrat ; elle comprend un caporal payé 19 lire par mois, quatre soldats et un chapelain à 9 lire 8 sous.
2. **Tizzano**, dont la garnison est désignée de la même façon, comprend un caporal à 20 lire et trois soldats à 9 lire 8 sous ;
3. **Senetose**, qui dépend du Magistrat, avec un caporal à 16 lire et deux soldats à 11 lire ; mais elle a été désaffectée ;
4. **Roccapina** (idem).

Il y avait donc à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle **quatre-vingt cinq tours** dont **48** dans l'En-deça des monts (nord-est de la Corse) et **37** dans l'Au-delà des monts (sud-ouest de la Corse) ; on remarque que le nombre de ces postes-vigies était deux fois plus grand à l'ouest, plus fortement menacé par les Barbaresques, qu'à l'est. Les constructions étaient presque toujours rondes, sauf celle de Portu, par exemple. Les instructions données pour la bâtisse par le gouverneur ressemblent toujours à celles qui furent appliquées à la tour de la Chiapella, sur la côte est du Cap Corse (1549). D'après de Fréminville, elles doivent avoir « 68 palmi (28) de hauteur, soit 17 mètres, une épaisse porte de bois garnie de fer et une citerne alimentée par l'eau de pluie ». Pour une tour de 13 à 14 mètres les fondations auront à ras de terre **12 palmi** ou 3 mètres d'épaisseur. A 28 *palmi* du sol, soit à 7 mètres, il y aura un cordon circulaire, dont le

(27) San Benedettu et San Ciprianu défendaient le golfe de Portu vecchju ; au sud du golfe, il y avait un Procoio (domaine) Giustiniano.

(28) Le **palmu** valait à peu près 0,25 centimètres.

diamètre atteindra 30 *palmi* ou 7 m. 50 et restera le même jusqu'en haut. Entre le cordon et le sommet il y aura 25 *palmi* ou 6 m. 25, de sorte que la tour atteindra 13 m. 25 de hauteur. Deux voûtes consolideront la tour, une à la hauteur de la porte et une sous la plateforme. Enfin une **guérite de surveillance**, large de 1 m. 50, couronnera la tour.

Les dimensions sont à peu près les mêmes dans toutes ces constructions. La **Parata** a 12 mètres de hauteur et 7 m. 30 de diamètre à la plate-forme ; la plateforme de la tour d'**Olmeto** n'a que 6 m. 60 de diamètre, celle de **Senetose** 9 m. 65. On voit que les différences sont peu sensibles.

Toutes ces tours, celles qui se dressaient sur le littoral même comme celles qui en étaient à proximité, n'avaient d'ailleurs d'autre but que de surveiller la mer et la campagne. Elles offraient un médiocre appui à la résistance proprement dite et leur petite garnison, si elle n'était pas promptement secourue, n'avait qu'à faire le sacrifice de sa vie. Filippini, dans sa **Chronique** des événements survenus pendant la guerre des Français contre les Génois de 1553 à 1559, nous en donne de nombreux exemples. En voici par curiosité, quelques-uns :

« Le commandant français, Bertrand de Masses, avait décidé de s'emparer des tours du Cap Corse, occupées par les Génois. Il se mit en marche par terre, tandis que deux galères, avec deux canons, faisaient le tour du Cap. La première tour attaquée fut celle de Grigione ; après quelques coups de canon qu'on lui tira des galères, elle se rendit à discrétion. Quatre hommes furent tués dans cette tour. De là les Français allèrent attaquer celle d'Erballonga. Ceux qui la défendaient ayant laissé débarquer le canon avant de consentir à se rendre, Masses, irrité, repoussa toute condition, il prit la tour, fit jeter six hommes par dessus les murs et en fit pendre un autre. Effrayée par cet exemple, la tour de la Casaiola se rendit aussitôt et la garnison fut remise en liberté. La tour d'Ampuglia capitula également au deuxième coup de canon qu'on lui tira des galères ; celle de Santa-Severa fut abandonnée par la garnison, etc... (29) ».

---

(29) Filippini, trad. Letteron II : p. 303-4.

Voici un autre épisode extrait du même chroniqueur :

« Deux vaillants Corses, Altobello et Raffaello de Brando, s'étaient réfugiés avec six ou huit compagnons dans la tour de Porretu. Trois cents soldats génois vinrent les attaquer. Ils croyaient pouvoir ouvrir une brèche dans la tour avec des pics qu'ils avaient apportés. Mais après de longs efforts, ils trouvèrent le roc vif ; sans poursuivre davantage une tentative inutile, ils appuyèrent un pont contre la porte qu'ils se mirent à frapper à coups de hâche. Ceux de la tour ne perdirent point courage ; ils savaient que dans les circonstances critiques, lorsque le danger est présent, il faut prendre le parti qu'inspire la grandeur d'une âme généreuse. Ils se défendirent donc énergiquement, et lorsque la porte eut été brisée par la hâche, les assaillants trouvèrent derrière un mur de pierres sèches élevé dans l'embrasure. Les Génois jetèrent par terre ce mur à coups de bélier, puis ils introduisirent dans la tour un baril de poudre solidement fixé à l'extrémité d'un bâton percé de bout en bout et rempli de la même poudre. C'était un engin fort habilement préparé. Ils mirent le feu à la poudre par le bout du bâton. L'explosion brisa la plate-forme supérieure de la tour et fit sauter en l'air tous les hommes qui s'étaient postés dessus pour combattre. Il ne resta de vivants à l'intérieur qu'Altobello et Raffaello avec deux autres, car le hasard voulut qu'ils fussent appuyés contre le mur (au moment de l'explosion). Altobello ne pouvait guère se défendre car il souffrait d'un coup d'arquebuse qu'il avait reçu près du Bevincco et la fièvre ne le quittait pas, mais Raffaello se signala par une défense héroïque ; bien qu'il eut les mains et le visage tellement brûlés qu'on l'eut pris pour un monstre, il se tint à la porte et toutes les piques ou hallebardes que les ennemis faisaient passer, il les tranchait ou les arrachait avec ses mains brûlées. Enfin, vers l'heure des vêpres, les Génois ayant jeté dans la tour de nombreux sacs de poudre, Raffaello, qui ne pouvait prendre aucun repos, se prépara à mourir honorablement avec Altobello. Mais les Français, qui étaient à Cardo, commençaient à arriver à leur secours et poussaient de loin des cris pour les encourager. Les Génois firent alors une retraite précipitée (30) ».

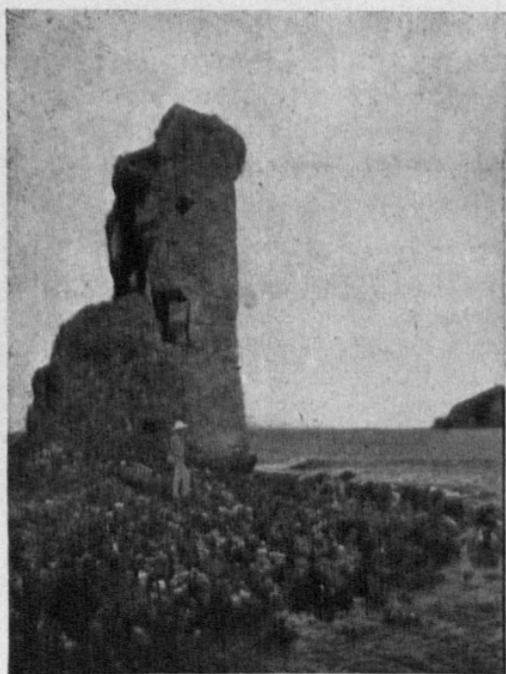
Ainsi, cette fois, les défenseurs de la tour, avaient

---

(30) Filippini : idem p. 239-240.

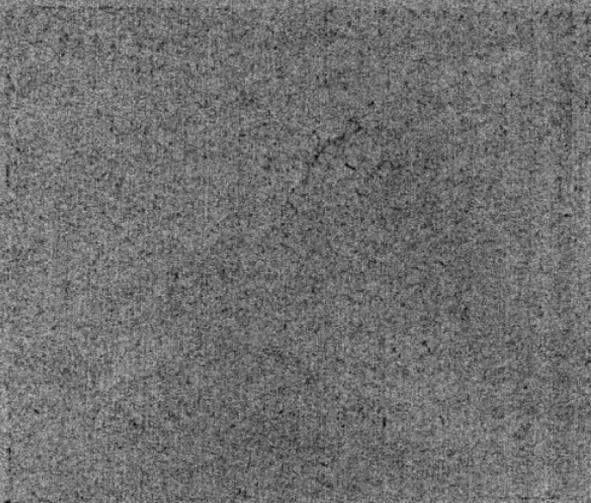


**Tour de l'Osse**  
(Côte orientale du Cap Corse)



**Tour de Santa Maria de la Capella**  
(environs de Rogliano)

Cette tour est à moitié effondrée et se trouve à côté de la chapelle à double abside qui intrigue tant les architectes.



1870

1870

été sauvés par l'arrivée d'un secours. Il n'en fut pas de même pour ceux de la tour de Vetricce, qui se trouvait sur le chemin supérieur de Cardo à Belgodère (près de Bastia :

« Une vingtaine de Corses s'y étaient installés. Le Génois Cristoforo de Negri, commandant à Bastia, décida de les attaquer. A l'arrivée des ennemis, ceux de la tour n'avaient encore fait aucun préparatif pour se mettre en état de défense : ils avaient seulement fermé la porte où ils étaient entrés, avec un mur en pierres sèches. Cristoforo, voyant qu'ils avaient eu l'imprudence de se renfermer aussi sottement, fit monter un grand nombre des siens jusque sur les murs de la tour, ce qu'ils pouvaient faire sans risque. Il fit ensuite jeter dans l'intérieur des fascines allumées et des pièces d'artifices. Désespérés, les malheureux assiégés ne pouvaient que se serrer les uns contre les autres, comme on fait en pareil cas ; ils furent pris ainsi et tous passés au fil de l'épée. Les morts furent au nombre de dix-sept ; les autres, plus expérimentés, avaient quitté la tour en disant qu'ils ne voulaient pas s'enfermer comme des bêtes dans ce trou ; ceux qui restèrent moururent misérablement pour avoir voulu vivre témérairement. Ils n'obtinrent pas même de sépulture. Cristoforo fit brûler les cadavres le lendemain avant de partir, après que ses soldats leur eurent fait subir plusieurs traitements indignes (31) ».

On voit que le service des tours n'était pas sans danger, et que bien des tragédies se déroulèrent à l'intérieur de ces monuments, désormais respectés. Le Conseil général a donc été bien inspiré en décidant de protéger ces souvenirs d'un passé historique et sanglant.

A. AMBROSI-R.



(31) Filippini : idem p. 231-232.

## La véritable origine d'une chanson populaire

Nous avons reçu, de l'un de nos plus aimables confrères, la lettre et le document suivants que nous nous faisons un plaisir et un devoir de publier. L'historien s'incline toujours devant la vérité.

Je ne puis vraiment laisser passer sans rectification la petite histoire que l'on trouve à la page 217 du fascicule n° 94, parce que, avec la meilleure bonne foi du monde, je n'en doute pas, M. Mathieu Ambrosi contribue dans cette page de son intéressante étude, à la consolidation d'un plagiat littéraire qui doit être inlassablement dénoncé à tous les lettrés de chez nous, en attendant d'atteindre le public.

La berceuse qu'il cite, et dont il met les vers dans la bouche d'une jeune mère qui berce son enfant, et cache son amant dans le berceau à l'arrivée imprévue d'un mari justement jaloux, n'est pas tout à fait une berceuse, ou n'est pas une berceuse ordinaire, c'est une berceuse de l'Enfant-Jésus.

Elle a pour titre : *La Nanna del Bambino*, et pour auteur Monseigneur Paul-Mathieu de la Foata, évêque d'Ajaccio, natif d'Azilone-Ampaza, village de la vallée du Taravu. Elle vient donc non pas du Niolu, mais du pays d'Ornanu mais par Corte, où Paul-Mathieu de la Foata était curé en 1871, date de la publication de la *Nanna*, dont j'ai sous les yeux un précieux exemplaire qui porte sous le titre : *La Nanna del Bambino*, ces mots : *Dialecto dell'antica pieve d'Ornanu*.

On y trouve les deux stances que chante la jeune mère coupable, et que je copie fidèlement :

So un altru nidu, e drentu v'è dui ova :  
Sò stata a veda l'acédha chi li cova,

Ed è un nidu di culomba,  
 Ghia tre volti l'aggiu trova :  
 O culomba cudharata  
 Cusi longa sta nuttata !

et plus loin :

Par quissi punti, par sopra' ssi cudhetti,  
 Vi sò li movri, li ronchi, e li cirvetti;  
 Qui ci pascini l'agnedhi,  
 Culà pascini i capretti ;  
 Qui sò i levri e li cunigli :  
 Corr' appressu, stu li pigli.

Ai-je convaincu M. Mathieu Ambrosi?

Je tiens d'ailleurs le texte à la disposition de nos compatriotes incrédules. Ils pourront constater que cette « *Nanna* » comprend 49 stances ; que la plupart de ces stances sont de la même inspiration exquise que les deux déjà citées, et qu'il est par conséquent tout naturel qu'on les ait attribuées à la tendre inspiration d'une jeune mère, car c'est ce que l'on a fait en maintes occasions, et M. Mathieu Ambrosi n'est pas le seul à avoir commis cette erreur.

Quand mon vieil ami, M. Xavier Tomasi eût mis au point le manuscrit de ses « *Chants corses* », il céda à ma curiosité et voulut bien me le confier.

J'y trouvais sous le titre « *O Ciucciarella* », la « *Nanna del Bambino* » curieusement transformée par l'usage, à la suite des retouches que de nombreuses mamans de l'île lui avaient fait subir pour mieux exprimer leur tendresse.

Je cite côte à côte le texte populaire et le texte authentique :

I

O ciucciarella  
 Nun sai quantu ti adoru,  
 Le tue bellezze  
 Le tue cullane in oru,  
 Ciucciarella inzuccherada,  
 Quantu e longa sta nuttada !  
 Fai la ninna, fai la nanna,  
 Lu to vabu è a la campagna.

I

Tu sé u signori,  
 Tu l'idolu ch'è adoru,  
 La me altigrezza,  
 La me cudhana d'oru...  
 O culomba cudharata,  
 Cusi longa sta nuttata !...  
 ...Or surridi a la to mamma,  
 Eppo dormi e fà la nanna.

## II

So statu a l'ortu  
 Stammene di bon'ora,  
 Ciucciu n'un c'era  
 Ch' er' andadu a la scola,  
 Tutt' era per bede a tè  
 O mazzulu di viola,  
 Fai la ninna...

## III

Cullà ne vogliu  
 Quassù per li culletti,  
 Ci sò le capre,  
 Le muvre cu le cervette,  
 Quassù sò li tre cunigli,  
 Corri tu si tu li pigli,  
 Fai la ninna...

## IV

Trov' aghiu un nidu,  
 Nentru c'era dui ove,  
 So stadi a béde  
 L'accellu chi le cova,  
 Era un nidu di culomba,  
 E tre volti l'aghju trova,  
 O culomba cullerada  
 Cusi longa è sta nuttada !

## V

Ziffula puru  
 E mughia, o tramuntana,  
 Filgu lu linu  
 E carmingu la lana,  
 Fattu t'aghju lu mantellu...  
 E guarnitu la suttana,  
 Lu to mantellu fattadu  
 Tutt'intornu riccamadu.

## II

So stata a l'ortu  
 Stamane di bon'ora...  
 Ciucciu non c'era  
 Ch' er' andadu a la scola,  
 Tu se' a viola,  
 Tu se' l'arba barona...

## III

Par quissi punti,  
 Par sopra'ssi cudhetti,  
 Vi sò li muvri,  
 Li ronchi e li cirvetti,  
 Qui ci pascini... l'agnedhi  
 Culà pascini i capretti ;  
 Qui sò i levri e li cunigli :  
 Corr' appressu, stu li pigli.

## IV

Sò un altru nidu,  
 E drentu v'è dui ova,  
 So stata a veda  
 L'acedha chi li cova,  
 Ed è un nidu di culomba  
 Ghia tre volti l'aggiu trova :  
 O culomba cudharata  
 Cusi longa sta nuttata !

## V

Lu linu è compiu,  
 E carminu la lana ;  
 Or muggi puri,  
 Zifuli a tramuntana :  
 Avare' lu to mantedhu,  
 Avare' la to suttana ;  
 Lu mantedhu è gia finitu,  
 Varda jà cusi fiuritu !  
 ...E la tunica fattata  
 Tutta intornu riccamata.

Et maintenant que cette mise au point est faite, et que j'ai rendu au curé de Corte le bien qui lui avait été emprunté, voici d'autres strophes qui se chantent, en plus de celles que j'ai citées, dans la vallée d'Ornanu :

Si spanna l'aria, lu tempu s'assérena  
 Luci la stedha, la luna è gia ripiena,  
 Ninna nanna, u me figliolu,

Addurmentati parpena ;  
 Ninna, nanna, bia, bia,  
 Lu me' rè, lu me' missia.

★★

Babbitu ed eiu, tu vedi, semu in pena,  
 La pignuledha è appesa a la catena :  
 Di, vol suggia, vol qualcosa ?  
 Addurmentati parpena ;  
 Quista sveggia po' m'affanna :  
 Dormi, dormi, e fa la nanna.

★★

Surridi un pocu, richiara lu to visu,  
 E lu to sguardu ch'alegra u paradisu ;  
 Un' ha maghiu tanti flora  
 Quant'ha grazii u to surrisu :  
 Or surridi a la to mamma,  
 Eppò dormi e fa la nanna.

★★

Tu cun tre dita susteni terra e celi,  
 E stu li chiami, sò pronto e sò fideli.  
 O spiranza di la mamma,  
 Dolci, dolci come meli,  
 Sapuritu come manna  
 Dormi, dormi e fa la nanna (1).

Dans la vallée du Taravu, le texte de la « *Nanna del Bambino* » a été respecté. M. Mathieu Ambrosi, en le réclamant pour le Niolu, et M. Xavier Tomasi, pour la Balagne, ont rendu au plus pur chef-d'œuvre de la littérature dialectale corse un insigne hommage.

Par ma voix les Taravais les en remercient.

Charles GIOVONI.

NOTA. — Ajoutons, pour les amateurs de notre folk-lore que le texte intégral sera bientôt publié par nos soins. Quant à la musique, elle sera vulgarisée par le disque dans un temps rapproché, grâce aux bons soins de M. François Agostini, directeur-fondateur du trio Tessarech, un des bons ouvriers, sinon le meilleur du plus bel enregistrement mécanique du moment : l'**Anthologie sonore**.

La Corse fait une lente mise au point de son potentiel artistique. Suivons attentivement ses efforts, et ...encourageons-les.

(1) Note de la direction : Nous avons respecté l'orthographe particulière du canton d'Ornanu. Elle date d'une époque où les tentatives d'unification, dont l'**Annu Corsu** a été le propagandiste, n'avaient pas encore eu lieu.

## De l'origine du peuple Corse

Dans mon ouvrage « *Le Chant Corse* », publié par la *Revue de la Corse*, j'ai été fatalement amené à parler de l'origine du peuple corse. Il y a en effet, dans notre chant, un accent originel qu'il fallait faire ressortir. Cet accent est d'origine africaine.

Le poète égyptien, Linus ou Linos, rapporte la tradition, fils du premier roi d'Égypte Manès, était très aimé de son peuple. Il mourut vers l'an 3000 avant Jésus-Christ. Le peuple, pour manifester sa douleur, suivit sa dépouille « en jetant des lamentations empreintes d'une profonde tristesse ». Or, c'est cette note de tristesse, perpétuée à travers les âges, dans les chants funèbres des peuples d'origine africaine, qui se retrouve dans le *vocéru* : chant funèbre corse.

Il m'a semblé cependant, à la suite de divers échos parus dans certaines publications corses, que quelques compatriotes hésitaient encore à admettre cette vérité. Le fait d'être d'origine ibérique serait aux yeux de ces compatriotes une marque de déchéance. C'est une bien regrettable erreur. La race ibérique avait ses défauts, que nous ne songeons point à cacher ; mais elle avait aussi ses qualités. La tradition s'y conservait sacrée et se transmettait intacte d'une génération à l'autre. Le changement apporté par l'Islamisme l'a bouleversée, mais non défigurée.

D'ailleurs nous devons être fiers de notre origine, afin de contribuer par cette fierté même à la grandeur de sa renommée. Il est puéril de vouloir attribuer au peuple corse une origine tantôt celtique, tantôt ligurienne, étrusque ou phocéenne. On ne doit pas vouloir ignorer d'une façon systématique sa véritable et indéniable origine.

En ce qui concerne les Phocéens, certains auteurs sont d'avis que le peuple hellène était d'origine africaine. D'après l'élite des vieillards grecs, rapporte Hérodote, « en remontant au-dessus et plus loin que Danaé, fille d'Acrisius, on trouve que les Grecs et les Doriens n'ont aucune parenté avec les Perses. (Lisez : nordiques, asiatiques, aryens, etc.). Ils se disaient d'origine égyptienne... « Persée lui-même était égyptien ». La reine de Sabat, contemporaine de Salomon, n'oubliait pas de faire valoir son origine africaine. Et si nous allons plus loin encore, Abraham se disait descendant d'Eber, un Egyptien, qui n'était sans doute que le nom du peuple *Iber*. C'est le peuple Ibère qui, le premier, est venu peupler tous les pays qui bordent le bassin méditerranéen, l'île de Corse comprise.

Que par la suite la Corse ait été occupée par des peuples celtiques, c'est probable. Aussi certaine est une occupation phocéenne. Mais l'occupation d'un pays n'en est pas le peuplement. Les études et les découvertes scientifiques se multiplient qui tendent à prouver de plus en plus que les fils de Cham ont joué un rôle de tout premier ordre dans la lente évolution de l'espèce humaine.

Et tout récemment, M. E.-F. Gautier a fait, à l'Académie des Sciences, une communication d'un grand intérêt. Il nous a rapporté, d'une mission au Sahara, le récit de découvertes importantes dans la région du Tassili, gravures rupestres, peintures à l'ocre, inscriptions en tafinar; elles attestent l'existence d'une civilisation contemporaine de la première dynastie. Soit de quelque 3.500 ans et même davantage avant notre ère. « Certains objets laisseraient même supposer une civilisation beaucoup plus reculée ».

Si nous nous demandons ce qui pouvait bien se passer à ces mêmes époques dans ces pays du nord d'où l'on voudrait que nous soient venus les premiers occupants de

la terre corse, nous ne pouvons pas répondre. C'est le mystère. Ces régions ne nous révèlent ni leur organisation, ni leur histoire, surtout ; peut-être parce que la population y était trop clairsemée.

L'époque à laquelle on commence à en parler est toute récente, pourrait-on dire. Ainsi nous savons à peine que le légendaire Odin, le premier conquérant du nord, est le contemporain de Pompée, donc du deuxième siècle avant notre ère !

Or, figurons-nous un instant combien de millénaires s'étaient écoulés depuis que les premières couffas ibères, pleines d' « hommes-poissons », avaient déversé, sur toutes les côtes et les îles des pays nord-méditerranéens, les premiers occupants qui devaient les peupler. Si l'on s'en rapporte aux squelettes découverts dans les grottes des Roches Rouges, près de Menton, il y aurait de cela plus de dix mille ans. Ces hommes avaient en effet la tête de forme négroïde, nettement caractérisée, avec un front bas, les mâchoires « en étau », comme chez les carnassiers, les maxillaires saillants, les canines aiguës des primitifs de l'âge de pierre, vivant exclusivement de chasse. Nous avons là le type d'une époque où les tribus asiatiques en étaient encore sur les pentes de l'Iran et du Thibet.

A moins d'admettre que ces troglodytes soient des autochtones et des éléments indigènes de la faune provençale, ce qui serait parfaitement inadmissible, il faut les considérer comme exotiques et venus du sud. C'est là que la faune et la flore furent particulièrement variées et vigoureuses.

Or dans les contrées éloignées de l'Equateur, ces mêmes facultés ne durent s'éveiller qu'à mesure que la température y devenait normale, c'est-à-dire compatible avec la vie des êtres et des plantes.

En tenant compte des données fournies par les fouilles et par les recherches de toutes sortes, faites jusqu'à ce

jour, on est forcé d'admettre que les deux races, l'asiatique et l'africaine, se sont rencontrées en Chaldée vers le XXX<sup>e</sup> siècle. Mais l'africaine y avait été la première. Aucun doute n'existe plus à ce sujet. Puisque nous savons que l'Égypte était en pleine organisation politique et industrielle dès le cinquième millénaire.

Si l'on suppose que les peuples asiatiques arrivèrent en Grèce vers le XX<sup>e</sup> siècle, on en arrive à croire qu'ils durent arriver en Italie peu de temps après, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par exemple; en Espagne vers le XV<sup>e</sup> siècle. Et en Corse entre ces deux époques.

Figurons-nous un instant ces longues files d'émigrants, après avoir passé l'Oural, allant, se déplaçant sans cesse vers les terres du midi, qu'ils savaient plus chaudes, et peut-être aussi plus fertiles, cultivées et riches. Nous les voyons ainsi s'engouffrer peu à peu dans les trois péninsules prédestinées, déjà peuplées et florissantes, où se feront, par la fusion des races, les couvées des civilisations futures.

La lutte doit avoir été longue entre ces hommes de natures si différentes, ici comme là, en Espagne comme en Corse. La fusion ne semble pas s'être jamais faite totalement dans ces pays. Il n'en est pas sorti un peuple nouveau, homogène, comme les Hellènes et les Etrusques, au génie original et puissant. Chez l'Espagnol comme chez le Corse, nous trouvons une nature inquiète, un peuple d'une intelligence subtile et sensible, mais où domine toujours une indéfinissable passion.

Et maintenant que nous avons écarté la thèse d'une première occupation nordique, examinons celle des partisans d'une origine phocéenne ou phénicienne.

On a parlé des Pélasges. Or ce peuple a été, par quelques savants, identifié avec les Philistins qui n'ont existé qu'autour des IX<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. C'est trop tard pour venir peupler la Corse.

D'autres ont parlé des Phocéens. Voyons à ce propos ce que dit Hérodote :

«... Alors les Phocéens se dirigèrent sur Cyrne... Car vingt ans auparavant ils y avaient fondé, sur les conseils d'un oracle, une ville du nom d'Alalia (Aléria). Toutefois, avant de partir pour un tel voyage, trop long pour l'époque, ils jetèrent des barres de fer au fond de la mer, en déclarant ne vouloir revenir que lorsque ces barres seraient remontées à la surface... Mais le regret de quitter la patrie et leurs lieux accoutumés saisit plus de la moitié des citoyens, qui rétrogradèrent et rentrèrent à Phocée. Les autres eurent le courage de partir. Arrivés à Cyrne, ils y vécurent cinq ans, en commun avec les anciens colons, et y bâtirent des temples. Mais comme ils pillaient les pays voisins, les Tyrrhéniens et les Carthaginois se réunirent contre eux ». Ils se battirent. La bataille dut avoir lieu dans les parages d'Alalia. Elle fut très meurtrière. Ce fut pour les deux parties une victoire « cadméeenne ». Et plus loin Hérodote poursuit :

« Après la bataille les Phocéens rentrèrent à Alalia ; ils y prirent leurs enfants, leurs femmes, leurs biens transportables, tout ce qu'ils purent mettre sur leurs navires, puis ils abandonnèrent Cyrne, et se rendirent à Reghium. C'est après qu'ils fondèrent la ville de l'Enotrie, qu'on appelle Hyéla. Plus tard les Phocéens apprirent que la Pythie ne leur avait pas ordonné de fonder une colonie à Cyrne, mais seulement d'instituer des fêtes en l'honneur du héros de ce nom ».

Que peut-on déduire de ce récit ?

Que les Phocéens n'ont habité, en Corse, que quelques localités maritimes, « en commun avec les anciens colons ». Et surtout que cela se passait à une époque à peu près déterminée. Puisque nous trouvons Carthage déjà puissante, et les peuples Tyrrhéniens unis, organisés et à même de livrer bataille. Nous avons le droit de supposer que les Corses devaient être aussi avancés que leurs frères des îles voisines.

Tout ce que l'on peut retenir, c'est qu'un héros du nom de Cymos, vivant à l'âge héroïque sans doute, a voyagé en Corse et n'en est pas revenu. On arrive ainsi à cette

conclusion, en ce qui concerne les noms donnés à la Corse, que les Ibères l'appelèrent : Balania (terre lointaine); les Phocéens, Cyrne ou Cynos, et les Romains, Corsica ou Corsica. Corsique, écrit Rabelais dans « *Gargantua* », livre premier.

Si nous nous en rapportons à la carte de Ptolémée, qui date du deuxième siècle après J.-C., nous ne trouvons plus en Corse que de rares noms d'origine berbère. A peine si nous remarquons *Mora*, localité près d'Ajaccio; *Pallania* (Balania) et *Nicéa* (Nika), qui n'a pas encore pris le nom de Mariana. Cependant en ce qui concerne le langage, les survivances ont été plus nombreuses.

Ici je voudrais dire un mot sur les armoiries de la Corse.

Les adversaires d'une origine africaine ont toujours témoigné quelque hostilité à la tête de Maure. Longtemps on a voulu faire admettre qu'elle avait été introduite au XVIII<sup>e</sup>, peut-être, disait-on, au XVII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui on s'est aperçu qu'elle date du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle a été donnée, paraît-il, par le roi d'Aragon qui, dans un transport d'admiration ou de tendresse, a voulu faire ce présent au peuple corse. Mais cela n'aurait rien à faire avec son origine.

Argument d'une insigne faiblesse pris dans un livre publié à Bologne (Italie) au XVI<sup>e</sup> siècle, par un certain Mainaldi. Mais on oublie de nous fixer sur les raisons qui ont incité ce roi à en gratifier notre île. Pourquoi leur a-t-il donné comme signe héraldique une tête de Maure? Et pourquoi les Corses l'ont-ils acceptée avec tant d'empressement et de vénération? Pourquoi ne pas leur offrir une tête de Goth ou d'Aryen quelconque? Il faudrait, avec les arguments, ne pas oublier la logique.

Nous avons dit que les Romains s'attachaient à détruire, chez les peuples qu'ils soumettaient, tout ce qui pouvait leur rappeler leur passé. Leur occupation com-

mençait une ère nouvelle. Le peuple conquis était d'abord un barbare (1). Et ce mot « *barbare* », déformation du mot « *berbère* », s'appliquait surtout aux Corses. La tête de Maure avait disparu avec l'occupation romaine. Mais le roi d'Aragon n'avait pas les mêmes raisons de maintenir un tel ostracisme. Nous sommes, au XIV<sup>e</sup> siècle, à une époque où le blason, par l'influence de la Chevalerie, est entré dans les mœurs. Les héros, les familles, les peuples arborent leurs armes. Et les Corses revendiquent aussi ce droit. Ainsi reparut la tête de Maure que nous voyons sur la bannière de Paoli et dont les géographes allemands font état au XV<sup>e</sup> siècle.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse lui donner une origine Sarrasine. Les Maures de l'Islam sont coiffés du turban ou de la chéchia. Notre Maure est plus modeste ; ce n'est pas un trophée, c'est une relique, un souvenir, un objet de vénération. Les yeux bandés, ce serait l'ancêtre qui dort « dans le temps », lui, qui était « fils du temps ». Mais je croirais plutôt que ce bandeau marquait la domination romaine. Si Paoli l'a relevé et a découvert les yeux, c'est qu'il entendait rendre la liberté à un peuple subjugué. Le fondateur de l'indépendance corse devait avoir à cœur de se renseigner et d'avoir une opinion assez fondée pour que nous ne la dédaignons pas aujourd'hui.

Les deux hommes-poissons qui la gardent indiquent son origine d'au-delà de la mer. Leur arme, une massue, nous rappelle Hercule, ou l'âge de pierre.

Nous avons dit ailleurs que les Romains avaient rencontré des difficultés pour faire adopter leur langue aux Corses. Cela se comprend. Pour ces populations pauvres et dispersées comme l'étaient les Corses d'alors, apprendre une langue nouvelle, riche, savante, comme le latin,

---

(1) Cicéron, dans un de ses plaidoyers, ne s'est-il pas servi, en parlant des Corses, de l'expression : « Ces sales Africains ».

c'était difficile. Leur dialecte berbère ne pouvait se « latiniser » que très lentement et malgré eux. Même l'italien, plus simple et plus facile, ne put éclipser tous les mots berbères pendant la longue occupation génoise. On en remarquait encore beaucoup dans le langage de nos montagnards du XIX<sup>e</sup> siècle. A ce sujet, nos étymologistes se trompent étrangement quand ils attribuent une origine « arabe » à des mots latins ou italiens. Car l'une et l'autre de ces deux langues n'ont rien pu prendre à l'arabe qui ne se répandit qu'au IX<sup>e</sup> siècle. C'est d'origine « berbère » qu'il faudrait écrire.

Voici quelques mots encore d'un usage courant chez nos montagnards du siècle dernier :

L'un des plus vieux mots ibères semble être *Ham* qui, en berbère, est devenu *aman*; demander l'*aman*, c'est se déclarer ami, comme on dit en Corse : *esse a l'amanu*, agir comme un ami.

*Djib*, voulait dire, moi, à moi, pour moi. On dit en Corse : « Si je te prends, *ti djibu* », je te sou mets à ma volonté.

*Kouffa* était le nom de la première nacelle employée par les Ibères. Elle était copiée sur le nid des oiseaux; tissée d'herbes et de plantes flexibles; ronde, aux bords élargis, pour s'y appuyer, s'y reposer et dormir, le haut du corps hors de l'eau. D'où le terme « l'homme-poisson ». En Corse, la *couffa* est une corbeille en jonc, ronde, profonde, encore en usage.

*Mam*, autre exclamation du primitif, d'où est venu *mmama*.

*Mam'ouchi*, petit morveux. En Corse, *moucci*, morve.

*Ciaccion*, petit enfant, est devenu en Corse, *ciucciu*.

De même le mot, *Djinn*, qui désignait chez les Berbères une divinité, une sorte d'ange, est en Corse un *djininu*, ou *cininu*, qualifiant un bébé, beau comme un ange.

*Djadji*, en berbère, assagi, calme. En Corse ce mot

sert à désigner les bêtes au repos : le bœuf, le mouton, la chèvre, le chien *djadje*, ou *jiagie*.

*Manna*, en berbère, nourriture. En Corse, blé, gerbes de blé empilées, par extension, la pile même.

*Mena*, veut dire, *ici*, près de moi. *Aroua-mena*, viens ici. Chez les esclaves berbères ce mot était un ordre ; il était suivi de mauvais traitements, le maître le frappait. En Corse on dit : *mena!* frappe (2).

De même le mot, *Tap*. Il désignait chez les esclaves berbères le bouchon de bois, de liège, de caillou, que le chef leur introduisait dans la bouche pour les empêcher de se parler. En Corse, ce mot a conservé sa signification d'origine.

*Aïn*, source, puits, où l'on se restaure, se repose. En Corse pour indiquer un chemin, une direction, une origine on dit : *aïndi*, qui peut se traduire par : « la source, le puits est par là, dans cette direction ». On dit d'une personne ou d'un animal qu'il est de bon *aïndule*, de bonne source, de bonne nature.

*Aït*, haleine, vie. Par extension lieu où l'on reprenait haleine. En Corse on dit *aïtu*, haleine.

*Adjupa*, en berbère, hutte basse. En Corse ce mot veut dire se baisser, (pour entrer...) se soumettre... *adjupassi*.

*Bal*, loin ; *balek*, éloigne-toi ! *Balari*, éloignés ; *Balania*, nous l'avons dit : Terre lointaine.

*Chrap*, vin, toute boisson fermentée. En Corse, on dit du vin qui fermente : *rapèghia* et du vin qui sort du pressoir : *u rappu*.

*Chouïa!* attends. En Corse on dit : *choula!* attends, avec menace en s'adressant aux bêtes, principalement aux poules.

(2) **Menare** en italien signifie au contraire conduire.

*Meskina*, malheureuse, a conservé sa signification en Corse.

*Palankā*, banc. En Corse, *panca*.

*Andà*, aller, même sens en Corse.

*Schiourat*, en arabe, chant, berceuse, enchantement...

En Corse on dit de quelqu'un qui s'est offert un repos enchanteur : *ellu s'è schiuratu*.

*Seba*, voulant dire obstacle, haie, fermeture, a conservé toute sa signification en Corse. En berbère ce mot veut dire aussi le chiffre 6. Chez certaines tribus on prononce *Serba*. En Abyssinie on dit : *Sériba*.

Il en est de même du mot, *kantera*.

D'un homme qui a bien mangé, qui est rassasié, les Arabes disent : il est *sadok*. En Corse, pour exprimer la même pensée, on dit : il est *sadollu*.

La plume à écrire, qui était autrefois une tige de roseau, chez les Arabes, s'appelait *kalam* dans l'Afrique du Nord. En Corse, on appelle l'encrier *kalamaghiu*, lieu où l'on trempe la plume (3).

Combien d'autres mots perdus par l'usage de l'italien et du français, pourrait-on découvrir, en explorant le vieux vocabulaire de nos montagnards? Car c'est là seulement qu'on peut s'instruire.

Je me rappelle avoir vu de vieilles femmes, autrefois, tomber à genoux, dans un moment de désespoir, se prendre la tête et se lamenter : « *oh! la bughia!* (l'obscurité) *chi mi piglia!* De même chez la femme berbère cette lamentation : « *oh! la nuit qui remplit ma tête!* » ou bien : *oh! ma tête pleine de nuit noire!* »

On ne pourra pas arguer que ces mots viennent du

(3) La ressemblance de ces mots corses avec les mots italiens n'implique pas forcément que les insulaires ont emprunté ceux-ci. Ils peuvent avoir, les uns et les autres, une origine commune.

latin, car ils existaient bien avant la formation de cette langue. Et le latin n'a pu les trouver et les utiliser tout comme le Corse, le Grec et l'Espagnol.

Mais ceci est un sujet qui mérite une étude à part. Peut-être essayerons-nous de le traiter un jour.

M. AMBROSI.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**L'Annu Corsu** a paru à sa date habituelle (décembre 1935). Nos compatriotes connaissent maintenant cette belle publication de MM. A. Arrighi et Leca, professeurs, puisqu'elle en est à sa 14<sup>e</sup> année et qu'elle a conquis l'estime de tous les Corses. Jusqu'ici la partie dialectale était la plus importante de cette anthologie ; il semble que les compositions en langue française tendent à la réduire et ce serait dommage. Souhaitons que les directeurs restent fidèles à leur programme initial et qu'ils continuent à encourager les poètes et les prosateurs du terroir par une publication de leurs œuvres. C'est la véritable raison d'être de l'**Annu Corsu**, qui recommande justement à ses collaborateurs d'observer les règles d'orthographe données par lui en 1923 et 1924. Il doit discipliner nos écrivains régionaux et s'efforcer d'interdire une orthographe fantaisiste qui risque de changer la physionomie des mots et même de les rendre incompréhensibles.

**L'Annu Corsu** de cette année comprend 68 pages en dialecte et 95 en français ; 42 pages sont consacrées à une bibliographie habilement présentée par Emmanuelli R., à des nouvelles coloniales, à quelques personnages de l'île et à diverses rubriques. Nombreuses gravures, belle impression, beau papier, ce n'est pas trop payer sept francs ces 206 pages sur l'activité intellectuelle des Corses en 1935 (1).

**Corsica antica e moderna**, dans son n° 3 de 1935, donne, sous la signature d'Antoine Marcelli, avec son article **Testa di moro e le armi della Corsica**, l'opinion italienne sur l'origine de la tête de Maure qui figure sur nos drapeaux et sur l'opportunité d'un changement. L'origine aragonaise est admise, comme souvenir d'une victoire sur les Sarrasins, mais il serait faux de réserver cette tête aux armes de l'Aragon. Il y a, en Europe, 634 familles qui la font figurer dans leurs armoiries. Il faut donc la considérer non comme un symbole de malheur.

---

(1) Le demander à M. Arrighi, 67, avenue des Chartreux, Marseille.

de ruines et de souffrances, mais plutôt de victoire, un souvenir de l'époque où la Corse fut élevée à la dignité de royaume par le Souverain Pontife. Voilà pourquoi Théodore la conserva et après lui Gaffori, puis Paoli, puis l'Angleterre. Elle caractérise donc notre passé, même le plus glorieux. Il est d'autant plus défendu d'y toucher, ajoute *in fine* notre confrère italien « qu'elle figura dans la guerre contre Louis XV, dont elle épouvanta la soldatesque, que sur elle se fermèrent les yeux des héros assassinés par le plomb français, qu'elle fut sanctifiée dans le sang des martyrs de Pontenovu . » (2).

**Le Bastion de France**, 13<sup>e</sup> bulletin, continue son effort pour intéresser les personnalités françaises et algériennes à son œuvre patriotique. Il s'agit, on se le rappelle, de restaurer la citadelle que notre compatriote Samson Napoïlon avait édifiée, pour le comte de Richelieu, près de la Calle et qui fut l'un des premiers établissements français en Afrique du Nord. M. Filippi, qui préside le Comité du **Bastion**, a une âme d'apôtre, c'est-à-dire la foi et l'enthousiasme. Après avoir groupé autour de lui un certain nombre de compatriotes et de notabilités algériennes, il vient d'obtenir le patronage du gouverneur général, du maréchal Franchet d'Espérey, de Gabriel Hanotaux, l'historien de Richelieu, d'Emile Mâle, directeur de l'Ecole française de Rome, du commandant Pisani, un de ces héros de nos guerres coloniales dont une des treize citations suffirait à illustrer un homme, etc. Le Bastion a été classé monument historique ; le premier débroussaillage a été fait et, grâce à une équipe de légionnaires, mise à la disposition du commandant Pisani par le général Noguès, le plan des bâtiments en ruine a été dressé. Bientôt commenceront les travaux de maçonnerie.

Le professeur Filippi fait appel au concours matériel de tous les Corses pour mener à bien une restauration coûteuse. Elle sera une glorification de la race corse qui, la première, colonisa pour la France la terre africaine (3).

**Le tragique destin de Vannina d'Ornano** de M. R. Emmanuelli, publié par *l'île*, organe de la Pensée corse, est une nouvelle étude du drame qui coûta la vie à l'épouse de Sampiero. Utilisant les travaux de ses devanciers, et particulièrement celui de M. Bertas (Mémoires de l'Institut historique de Provence, 1926) il a refait le récit de cet épisode. Il semble que notre confrère hésite à se prononcer sur les mobiles qui poussèrent Sampiero à étrangler (?) sa femme. Furent-ils politiques ou sentimentaux ? Que les premiers aient influé sur le geste meurtrier, il n'y a aucun doute. Quant aux seconds, ils n'ont été mentionnés que par deux ou trois chroniqueurs, et en

---

(2) Nous citons cette dernière phrase pour montrer le regrettable travers des historiens italiens qui ont à s'occuper de l'histoire de la Corse.

(3) On peut devenir membre correspondant de la société le « Bastion de France » en s'adressant à M. Filippi, 3, rue Feuillet, Alger.

particulier par Brantôme, dont la véracité est suspecte. Point n'est besoin, à notre sens, d'invoquer une faute conjugale. Il suffit de mettre en parallèle la psychologie de l'époux et celle de l'épouse pour comprendre le heurt et le geste meurtrier. Il est logique et humain. M. Emmanuelli a eu la bonne idée de réunir à la fin de la brochure les documents les plus importants de ce tragique épisode (4).

**Bulletin de la Société des Sciences H. et N. de la Corse**, paru en 1934 (N° 514-517) (5). Il contient de nombreux articles, d'un intérêt varié mais réel, tels que : le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres de la Corse, convoquée à Bastia le 18 mai 1789 et qui poursuivit ses séances jusqu'au 6 juin. On y a joint le procès-verbal de la nomination des délégués de la communauté de Brando, juridiction de Bastia, aux dits Etats ; le procès-verbal du comité des gardes nationales des communautés de Pero, Orneto et Talasani, piève de Tavagna ; le journal de l'abbé Jean-François Grimaldi de Pietralba, qui va du 28 décembre 1789 au 11 mai 1800 et dans lequel tous les événements importants qui se produisent dans l'île pendant cette période sont notés. Signalons encore une étude de M. Costa sur Gaffory et Cursay et une Contribution à l'étude des animaux venimeux de Corse dans leurs rapports avec la médecine humaine par le docteur Sautet, qui détruit bien des légendes et remet les faits au point en ce qui concerne ces animaux. Cette publication fait honneur à la société et à son président qui en a été le pourvoyeur avec M. le chanoine Casanova. Il y a longtemps que les amateurs de documents, grâce auxquels on écrit l'histoire, n'avaient pas été à pareille fête.

Pendant l'année 1935, l'importante revue italienne l'**Archivio storico italiano**, que dirige M. Gioacchino Volpe et à laquelle M. Ersilio Michel apporte une si importante contribution, a continué son œuvre documentaire et bibliographique. Entre tant de nombreux articles que contiennent les 4 numéros (640 pages) nous avons re'evé ceux de Mme Edith Southwell-Colucci, illustrés par de belles photographies ou des eaux fortes de Guido Colucci : 1° Ricordi storici e chiese pisane della Casinca ; 2° Chiese pisane e ricordi storici della pieve di Rogna ; 3° Tre Chiese pisane affrescate (il s'agit de Saint Thomas du Restinu, que nous avons fait classer et réparer, de San Pantaleo de Gavignanu, et de Santa Croce de Moriani).

Citons enfin que l'Amicale corse de la Cochinchine et du Cambodge poursuit la publication de son bulletin : **Saigon-Gyrnos**, qui devient une anthologie des articles récents sur la Corse, jugés dignes d'une reproduction. C'est ainsi que le long rapport de M. Renucoli aux « Etats Généraux de la Corse » a été divulgué aux Corses d'Indochine.

(4) In-8° de 73 pages.

(5) In-8° de 296 pages.

## Revue de la Presse

**Pourquoi Napoléon préféra-t-il l'île d'Elbe à la Corse.** — Alberto Lombroso se pose la question dans l'*Ora*, journal italien du 17 juillet, an XIII. L'*Archivio storico di Corsica* et H. Houssaye dans son 1814 se l'étaient déjà demandé. La réponse nous est donnée par les déclarations concordantes des membres de la famille impériale, celles de Jérôme aussi bien que celles de Joseph et de Lucien. La Corse avait laissé dans l'esprit de Napoléon le souvenir d'une patrie où lui et les siens avaient eu des amis fidèles mais aussi des adversaires passionnés. Les incidents de sa jeunesse pouvaient le lui rappeler. Même au temps de son apogée, il y avait connu des ennemis obstinés, « comme on sait l'être en Corse », à commencer par les Pozzo di Borgo. Y retourner en vaincu n'était-ce pas exciter les haines assoupies ? Dans l'île d'Elbe du moins, il pouvait vivre tranquille et honoré. L'avenir devait lui donner raison, puisque son neveu Napoléon III devait rencontrer en Corse la même hostilité dans les mêmes familles. Mais ce serait méconnaître le grand Empereur que de considérer cette crainte des ennemis comme déterminante. D'autres raisons prévalurent en faveur de l'île d'Elbe. Il savait qu'il n'y resterait pas toute sa vie ; or Porto-Ferraio est près de l'Italie où il comptait beaucoup de partisans et d'admirateurs, de l'Italie où régnait son beau-frère Murat non encore détrôné, de l'Italie qui pouvait devenir un futur champ d'opérations. Tandis que la Corse était trop loin de la Toscane et trop facilement surveillée par les escadres ennemies, l'île d'Elbe en était immédiatement voisine. Il semble que tous ces motifs puissent expliquer le choix de l'île d'Elbe au détriment de la patrie pourtant tendrement aimée.

**Les parents de Théodore, roi de Corse.** — C'est d'abord son neveu Jean-Frédéric qui débarqua en 1739 à Alistro et essaya par des promesses de ressusciter le parti de l'ancien roi ; mais sa tête fut mise à prix et, traqué par les troupes françaises, abandonné peu à peu par les Corses qui cependant refusèrent de le livrer, il finit, après un mois de résistance sur le Coscione, par s'embarquer à Portu-Vecchiu. Son cousin, Mathieu, baron de Drost, arriva en 1736, non en 1738, suivit Théodore jusqu'au bout de son aventure, puis épousa une Colonna Bozzi et se fixa en Corse. Il accueillit et aida Frédéric de Neuhof en 1739, puis fut arrêté par les Génois, maintenu prisonnier dans la citadelle d'Ajaccio jusqu'en 1740, libéré sur la demande du général français Maillebois, mais obligé de s'exiler à Rome où il mourut. Il laissa un fils tué à la bataille de Pontenovu et une fille. Son petit-fils Salvator, après avoir servi dans le Royal Corse du colonel Rossi, disparut sans qu'on sache comment. (P. B., 29 novembre 1935).

**Nos ancêtres les Gaulois.** — D'après un rédacteur du *Petit Bastiais*, il n'est pas aussi ridicule qu'il le paraît d'écrire dans notre histoire : « Les Gaulois nos ancêtres » et il montre que la Corse vit certainement arriver sur ses bords des migrations

celto-ligures, de même qu'elles se répandirent en Italie et que les Celtibères se cantonnèrent en Espagne. Mais nous ne croyons pas cependant qu'il soit possible d'invoquer l'existence des menhirs et des dolmens en Corse et en Gaule pour prouver, comme le faisait Mérimée, cette parenté. Les monuments mégalithiques se rencontrent en bien d'autres endroits qu'en Corse et en Bretagne (9 octobre).

**Le parfum de violette de Saint-Florent.** — Dans le mur extérieur de la cathédrale du Nebbiu, à côté de la porte latérale nord, existent deux trous par lesquels se dégage une odeur bien caractérisée de violette. Plusieurs personnes nient le fait, un plus grand nombre l'affirme. Les incroyables oublient que le parfum n'est sensible que du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai. Un collaborateur du *Marseille-Matin*, M. Petrignani (22 octobre 1935) cite les nombreux textes qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, confirment le fait et le nom des personnages éminents qui s'en sont portés garants. Monseigneur Casanova, le respectable prélat, archiprêtre de la cathédrale d'Ajaccio, qui fut curé de Saint Florent, y ajoute le poids de son affirmation. Il sera facile à chacun de nous de contrôler ce fait curieux.

**La citadelle d'Ajaccio et sa plaque.** — M. Maestrati, dans le *Petit Marseillais* du 23 octobre 1935, consacre un petit article à la plaque qui se trouve à l'extrémité de la rue du roi de Rome à Ajaccio et sur laquelle est gravée cette inscription : « Henri II, par la grâce de Dieu roi de France et seigneur de l'isle de Corse, l'an 1554 ». D'après l'historien Ambroise Rossi (tome XIII des *Osservazioni*), cette plaque fut trouvée dans la maison Bellini. Les Génois l'avaient détachée du bastion central de la citadelle où Giordan des Ursins l'avait fait sceller et jetée dans la cave Bellini. Marbeuf, sur l'ordre de Versailles, la fit encastrier à l'endroit où elle se trouve encore.

**La lutte Pozzo di Borgo-Bonaparte.** — Le *Petit Bastiais*, recherchant les origines de cette « vendetta corse transportée sur l'échiquier historique de l'Europe » la fait remonter au mois de mars 1792. Les Pozzo di Borgo, après avoir déserté leur village que les Barbaresques pillaient assez souvent, se réfugièrent à Alata, près d'une tour de défense où ils eurent une modeste maison. Ils en construisirent une autre plus belle à Ajaccio. Leurs propriétés s'étendaient entre la ville et le village. C'est en 1764 que naquit, de Joseph, Charles André le futur ambassadeur. Il devait mourir célibataire et laisser titre et fortune à son cousin germain Charles Jérôme, qui les rétrocédera à son frère Félix (10 novembre 1935).

Jusqu'en 1792, les relations entre Bonaparte et Pozzo di Borgo et une autre famille influente, les Peraldi venus de Cauro, furent amicales. Les Bonaparte furent, à différentes reprises, parrains et marraines de certains membres de la famille Pozzo di Borgo. Dans les affaires judiciaires aussi bien que politiques les trois familles étaient solidaires (*P. B.*, 22 novembre 1935).

**La Constitution corse de Rousseau.** — On sait que Buttafoco écrivit à Rousseau, dont la célébrité était grande, pour lui de-

mander une constitution pour son pays. Il laissait croire à l'auteur du **Contrat social** qu'il était mandaté par Paoli lui-même. Le rédacteur du **Petit Bastiais** ne s'étonne pas de l'échec d'un projet qui n'était pas sérieux, et dont Voltaire, Grimm, D'Alembert se moquèrent. C'est en tout cas Rousseau qui conseilla à Boswell de visiter la Corse. Cela nous valut plusieurs livres de ce voyageur anglais sur Paoli et sa patrie. Ils contribuèrent à rendre notre grand homme populaire et peut-être à lui inspirer l'idée de se réfugier en Angleterre, après Pontenovu (1<sup>er</sup> novembre 1935). — La **Revue de la Corse** s'est occupée de cette question dans son n° 84 (juillet-août 1931) à propos du livre de Mme Ernestine Dedeck-Héry : **Jean-Jacques Rousseau et le projet de constitution pour la Corse.**

**Lettres inédites de Napoléon.** — Le **Petit Marseillais** a publié une lettre de Napoléon à un de ses frères, qui avait paru dans le livre de Lorenzi de Bradi : **Les misères de Napoléon.** Elle est écrite d'Egypte, en 1799 et traduit une angoisse, voire une désespérance telle qu'elle est en contradiction avec le caractère d'un homme qu'on a pu appeler : un professeur d'énergie. Il se dit « circoncis » et termine en déclarant : « Je crains de mourir désespéré ». Cette lettre nous avait été signalée jadis par son propriétaire, auquel nous avions fait part de notre scepticisme au sujet de son authenticité. Nous persistons dans cette opinion que notre confrère du **P. M.** d'ailleurs partage.

Bien différente est la lettre qui a été vendue aux enchères à l'hôtel Drouot en novembre 1935. Elle est écrite à sa mère le 15 nov. 1813 au sujet de Louis, ex-roi de Hollande, qui s'est réfugié auprès d'elle. Il rappelle les bienfaits qu'il a prodigués à son frère, l'ingratitude avec laquelle il a été payé et déclare que si Louis se dresse contre lui, il le traitera en rebelle et le fera arrêter. » Nous sommes loin du désespoir de 1799 et cependant l'année 1813 fut pour l'Empereur une période de grandes épreuves. (**P. M.**, 21 novembre 1935).

**La vente de Casabianda.** — Nous avons signalé la vente prochaine de ce magnifique domaine de 3.900 hectares, dont la mise à prix sera de 3 millions. Le poète corse Maistrale, dont les chroniques en dialecte corse sont pleines d'humour et de bon sens à la fois, a écrit dans **Marseille Matin** (26 novembre 1935) : « Trois millions ! Si l'administration n'est pas aveugle, elle verra bien qu'en nos temps de crise les millions ne valent pas trois par trois dans l'air, comme les perdrix. L'ère des Corses riches est terminée. Il ne vient plus en Corse que des hommes de rapines, chargés de dettes, de condamnations, et riches de mensonges. Il faudra diviser le domaine en lots. Qui les achètera ? Qui les cultivera après les avoir payés ? Le bétail ne trouve pas preneur ; le vin n'en parlons pas ! Le blé ? Il ne faut même pas y penser. Le tabac ? Personne ne l'achète. Jadis on comptait sur le berger : 10, 15, 20.000 francs de pâturages, mais cette ressource est finie. Le lait est vendu 20 sous le litre ; le berger n'a que des chèvres et il ne paie plus un sou. Si vous n'êtes pas content, prenez le troupeau et

faites-vous berger. Certes, au café, devant un bon apéritif tout s'arrange mieux ; on prend un crayon et on écrit : 39.000 **bacinate** de blé, à 20 décalitres la bacinata, multiplions et — après une gorgée de pastizzu — nous trouvons 780.000 décalitres. A 10 francs le décalitre, cela fait un revenu de 7.800.000 francs par an. Enlevons-en 4 à 500.000 francs de frais, il reste sept millions de bénéfices. Mais entre le crayon et la pioche, il y a une différence. Essayez et vous verrez. En Corse, cent difficultés vous jaillissent entre les pattes ; elles vous amènent des difficultés inattendues, comme on n'en voit pas ailleurs. A mon avis, et pour en finir, en ne peut à Casabianda que songer à deux entreprises : la mise en bouteilles de la malaria et l'élevage des moustiques ». — Que de vérité dans cet article pessimiste ! !

**Sampiero.** — Sur ce sujet inépuisable, le **P. B.** revient encore et analyse finement le cas de ce colonel, corse et français, meurtrier de sa femme, par haine de Gênes, et en attirant les Français en Corse, initiateur de ces relations franco-corses qui aboutirent en 1768 au résultat désiré. Désormais, dans toutes les occasions, le précédent de Sampiero sera le geste auquel on fera toujours allusion. « Le parchemin de l'union, écrit par Sampiero, reçut deux cents ans plus tard le cachet officiel qui seul manquait à sa pleine validité. » (28 novembre).

**La mort de Sampiero.** — M. Maestrati, dans le **Petit Marseillais** du 30 novembre, remet en question le geste meurtrier de Sampiero et malgré certaines tentatives pour lui attribuer une cause romanesque, pour le rattacher à une jalousie conjugale, lui conserve son caractère politique, plus que familial. Les trois frères Ornano qui accomplirent l'acte meurtrier, exigé par Gênes, n'étaient que des cousins issus de germain de Vannina. Ils n'avaient pour leur parenté qu'une affection très vague, mais pour Gênes un attachement prolongé. Ils virent dans Sampiero l'ennemi de leurs intérêts matériels ; par lui, ils souffrirent lors de l'établissement des Français à Ajaccio et ils comprirent que la République leur serait très reconnaissante de la mort du terrible colonel. Ces raisons suffirent à expliquer leur attitude dans l'affaire de Cauro.

Dans un autre article du même journal (13 décembre). M. Maestrati établit la généalogie des Ornano, divisés en trois branches : celle de Bernardino, qui est sans histoire ; celle de Sampiero et Vannina, dont la descendance mâle s'éteignit au XVIII<sup>e</sup> siècle et celle de Paolo, délégué des Ornano d'Ajaccio, dont les trois petits-fils Michel-Ange, Jean-Antoine et Jean-François se sont perpétués jusqu'à nos jours et ont eu parmi leurs descendants un maréchal de France, ministre de Napoléon III, après qu'un autre eut épousé Isabelle Bonaparte, tante de Napoléon I<sup>er</sup>.

Un dernier article étudie le personnage de Doria, mort à 93 ans, qui fut le grand adversaire de Sampiero. Il servit tour à tour la France, l'Empereur, le pape et les Génois. Sa spécialité était l'armement et l'équipement des galères qu'il louait ensuite au plus offrant. Sa patrie fit appel à lui pour servir

contre les Corses, quand il avait 84 ans. Ses ancêtres avaient souvent guerroyé dans notre île, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, mais il devait être le plus grand des Doria. Ses compatriotes le surnommèrent le **Padre della patria**. Après lui, la famille Doria perdit une partie de son éclat et, en 1730, le dernier qui fut employé par Gênes dans l'au-delà des monts prouva son incapacité. Quant au duel Sampiero-Doria, il affirma la valeur des deux hommes.

**Le Code civil.** — Dans la première quinzaine de décembre, le **Petit Marseillais** a eu la bonne idée de reproduire le discours de M. Baichère, procureur général à Bastia, sur le Code civil de Napoléon. C'est une fine et complète analyse de l'institution que l'Empereur lui-même considérait comme son chef-d'œuvre, celle qui le ferait survivre dans la postérité. Le **Petit Bastiais** a d'ailleurs imité notre grand confrère.

**Paoli et les esprits invisibles.** — Qu'y a-t-il de vrai, se demande un collaborateur du **Petit Bastiais**, dans la légende concernant l'influence des songes sur les actes de Paoli.

C'est par exemple après un rêve du 20 avril 1793, au cours duquel il avait vu la tête coupée de Bailly, que notre législateur corse avait décidé la rupture avec la Convention et l'accord avec l'escadre anglaise. Plusieurs contemporains affirment cette influence : Paoli, à la suite d'un rêve, prévoyait les événements. Boswell déclare que plusieurs paysans lui ont confirmé cette particularité. Nous hésitons à croire que Paoli, dont l'œuvre est si raisonnable, si intelligente, ait été un visionnaire.

**Mal social et économique de la Corse.** — Le journaliste qui signe d'Altimonti dans le **P. M.** des 2 et 7 décembre attribue ce mal à trois causes : à un régime administratif qui ne lui convient pas et qui est faussé par des influences politiques dont le gouvernement se fait complice ; à la mairie rurale qui est une agence électorale, une officine de prévarications et de favoritisme opérant sans contrôle ; au libre parcours des animaux qui annihile le droit de propriété, contrarie le travail agricole, constitue le fléau de nos campagnes et devient une source de conflits. Il demande, pour atténuer ces maux, la création de commissaires cantonaux, véritables fonctionnaires échappant à l'influence politique et jouant un peu dans nos cantons le rôle des anciens intendants. Cette proposition mériterait de ne pas être rejetée entièrement.

**La propagande russe en Corse** est le titre d'un article qui évoque les incidents de 1799-1800 au cours desquels un certain nombre d'exilés corses essayèrent de rentrer dans leur patrie en y restaurant l'autorité de Paul III, empereur de toutes les Russies. (Cf. notre article de la **Revue de la Corse**, nos 86 et 87). On a vu que la tentative échoua facilement et, à ce sujet, le journaliste indique que c'est sur les conseils de Bonaparte, alors en Italie, que le général Vaubois et ses collègues pratiquèrent une large amnistie qui ne laissa de cette ultime

convulsion des partis dans l'île, qu'un souvenir vite effacé. (P. B., 6 décembre 1935).

**Les élections législatives de 1791.** — On a dit que la rivalité Pozzo di Borgo-Bonaparte datait de ces élections qui avaient évincé Joseph Bonaparte et leur avaient préféré Pozzo di Borgo. Il n'en fut rien. Les candidats furent tous désignés par Paoli, **u Babbu**, président du scrutin et des 346 délégués. C'est lui qui choisit son neveu Leonetti, puis Pietri de Fozzano au lieu de Casabianca, Pozzo di Borgo, Boerio beau-père de Saliceti, Arena et enfin Mario Peraldi d'Ajaccio. Joseph ne pouvait pas être choisi, il n'avait que 22 ans ; il l'aurait vivement désiré, mais il fut désigné comme l'un des deux délégués d'Ajaccio, avec Dominique Multedo, pour faire partie des trente-six membres de l'administration du département.

Le fait qui devait diviser les Bonaparte et les Pozzo di Borgo, ce fut l'élection à l'état-major du 2<sup>e</sup> bataillon des volontaires corses. Nos lecteurs le connaissent par un de nos comptes-rendus. Napoléon, désireux de rester en Corse, auprès des siens, devait, selon la loi, être élu lieutenant-colonel de ce bataillon. Mais il eut, comme concurrent, Mathieu Pozzo di Borgo, frère du député André. Les Peraldi prirent parti pour ce dernier contre les Bonaparte qui s'appuyèrent sur la famille Quenza, de la région sartenaise, dont un membre était lui aussi candidat, sur les volontaires bocognanais, commandés par Bonelli-Zampaglino et sur Costa de Bastelica. Il fut élu. L'inimitié des Bonaparte et des Pozzo commençait.

**Une lettre inédite de Louis Bonaparte** a été reproduite par le docteur S. Abbatucci dans le **Petit Marseillais** du 9 décembre 1935. Elle est adressée par le jeune homme, alors âgé de 15 ans, à l'auteur d'un roman à la mode : **Paul et Virginie**. La lettre est datée de la Valette (Toulon), le 22 juin 1793 et adressée au citoyen Bernardin de Saint Pierre, par l'intermédiaire de Pierre-François Didot (éditeur), quai des Augustins, à Paris. Louis, qui se vieillit de trois ans pour se donner plus d'importance, félicite l'écrivain et lui demande quelle est la part de la fiction dans son récit. Quand donc nous en donnerez-vous un autre ? Et il ajoute : « Accordez-moi votre amitié... pour l'avenir ».

**Peuplement d'Ajaccio.** — La nouvelle cité, fondée en 1490 par les Génois pour remplacer Saint Jean, fut peuplée par des familles génoises auxquelles s'adjoignirent quelques familles corses, alliées et fidèles, les Ornano, les Bozzi, les Istria et les Colonna, originaires des pièves voisines. Gênes s'opposa d'abord à l'intrusion dans la ville fortifiée des paysans corses. Les Ajacciens tenaient à garder pour eux les honneurs et les privilèges que la cité pouvait procurer. Mais en 1553 les Français arrivèrent et autorisèrent les gens de l'intérieur à s'y installer. Au retour des Génois en 1559 les nouveaux venus sollicitèrent la faveur d'y rester. Ils durent attendre 33 ans. Peu à peu l'infiltration se produisit, facilitée par les Liguriens eux-mêmes, qui nouaient des rapports familiaux ou amicaux

avec les Corses et, en 1623, un tiers de la population était d'origine insulaire. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la proportion est égale comme l'indiquent les registres paroissiaux.

**La Corse en Kayak.** — Récit enthousiaste, par un étranger qui signe Van Godtsenhoven, d'une excursion en mer sur un canot, le long de la côte nord-ouest et par un temps splendide. La fin du récit en donnera l'idée : « à ceux qu'anime le goût de l'aventure, l'appétit de l'inconnu, celui de la vie rude et saine, la Corse, de Calvi à Ajaccio, fait abandon de ses splendeurs les plus sauvages. Mais, attention ! Rappelez-vous l'histoire de ces navigateurs anciens qui, abordant un jour au pays des lotophages, oublièrent patrie, famille, passé et finissaient leurs jours dans la béatitude et l'enchantement. La Corse, ma foi, pourrait bien être ce mystérieux pays de l'antiquité ».

**Miot de Mérito.** — Courte biographie de cet administrateur qui a laissé dans l'île une si durable réputation. Il fut envoyé une première fois par le Directoire, en 1797, pour remplacer Saliceti qui, étant né dans le pays, pouvait ne pas être impartial et risquait d'exciter à nouveau les passions politiques. Il devait, après le départ des Anglais, réorganiser l'administration. Bonaparte lui avait écrit que sa mission serait ardue « car le peuple est extrêmement difficile à connaître ». En quelques mois cependant, il se tira avec un tel honneur de sa mission que le Premier Consul devait lui en confier une autre en 1801, plus durable et plus fructueuse. Il devint ensuite ministre de l'Intérieur du roi Joseph à Naples et ne mourut qu'en 1841. (P. M., 14 et 18 décembre 1935).

**La mort de Zampaglino.** — Ce Bonelli, qui avait été d'abord très attaché à Paoli, et ennemi des Français, puis très dévoué aux Bonaparte et ennemi des Anglais, mourut obscurément, tué ou grièvement blessé dans une escarmouche avec les Anglo-corses, près du col de Vizzavona. Mais des traditions orales permettent peut-être de préciser davantage. On sait que Zampaglino, revenu d'exil, souleva ses concitoyens contre sir Gilbert Elliot qui lui accorda en vain une amnistie. Sa tête avait été mise à prix. Elliot, que beaucoup de Corses et même quelques Anglais détestaient, fut attaqué aux environs de Vizzavona par Bonelli qui fut poignardé, pendant le combat, disait-on, par un assassin à gages. Son corps fut soustrait à la vengeance officielle et enseveli secrètement on ne sait où. Ses deux fils le vengèrent en participant à l'expédition du général Gentili, qui obligea Elliot et ses compatriotes à évacuer l'île. Cf. le livre de Mme Sébastien Silvani : **Les frères Bonelli**, librairie Chiron, Paris. (P. M. 15 décembre 1935).

**Le mot de piève.** — Ce nom des anciennes circonscriptions paroissiales de la Corse a probablement pour origine le mot de plébéius (plèbe) ou réunion de gens pieux autour d'une église paroissiale. Piève est donc l'église et piévanie le groupe de fidèles autour de l'église. Le mot s'étendit ensuite au terri-

toire : ce fut le canton de jadis. Il a survécu dans le nom de quelques villages, comme dans celui du canton de Muratu. Mais si le siège de la piève a pu varier avec le temps (par exemple il est de Carbini passé à Levie), le nom est resté affecté à la vallée ou au plateau qu'il désignait jadis. (P. B., 18 décembre 1935).

**La descendance de Sampiero.** — Ce terrible ennemi des Génois avait eu deux fils, dont l'un mourut assassiné à Rome en 1575 et l'autre, Alphonse, devint maréchal de France et eut sept enfants, quatre fils et trois filles. Leur descendance fut très abondante et grâce à un grand nombre de mariages s'apparenta à toutes les familles régnantes d'Europe. Une petite fille d'Alphonse, Anne, épousa François de Lorraine, et ainsi devint une ascendante des Habsbourg d'Autriche, de Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI, et du prince Otto actuel, prétendant au trône d'Autriche. Sampiero, dans le royaume des ombres, doit en être bien fier, à supposer que les morts soient encore susceptibles de ressentir quelque orgueil. (P. B., 20 décembre 1935).

**La rivalité Pozzo-Bonaparte.** — C'est seulement après l'élection de mars 1792, qui ravit à Mathieu Pozzo di Borgo le grade de lieutenant-colonel, que les deux familles commencèrent à se détester. Des Corses le comprendront sans peine. Mais c'est surtout après 1793, quand Paoli se fut déclaré contre la Convention, qui se laissait induire en erreur par les anti-paolistes et voulait le faire arrêter, que Pozzo se déclara le chef des Corses, tandis que Bonaparte optait pour la France. Pozzo, en qualité de procureur syndic, fit pourchasser Napoléon sur la route de Corte à Ajaccio et l'obligea à s'embarquer pour le continent, ainsi que sa famille, tandis que sa maison était saccagée et pillée. L'animosité s'était changée en haine. Pozzo triompha pendant trois ans de tous et de Paoli lui-même. Il devint le personnage corse le plus considérable de l'île, grâce à la faveur anglaise. Mais quand le général Gentili, lieutenant de Bonaparte, eut réoccupé la Corse en 1796, ce fut au tour de Pozzo di Borgo à fuir secrètement et à gagner le continent italien. Il reviendra plus tard de Moscou à Paris, quand il aura contribué à la chute de l'Empereur, en 1814. (P. B., 27 décembre 1935).

**La rupture de Paoli avec la Convention.** — Elle fut causée par le triomphe du clan insulaire, dirigé par Saliceti qu'appuyait la Convention. Paoli ne supporta pas d'être mis en échec par un homme de son canton et Pozzo, misant sur lui et sur l'Angleterre, se tourna contre la France qui, après tout, n'était maîtresse de la Corse que depuis vingt-cinq ans, autant que contre la famille Bonaparte, son ennemie, qui était francophile. Les succès de la Convention et de Napoléon devaient donner tort aux deux sécessionnistes. Paoli le reconnut loyalement avant sa mort. (P. B., 29 décembre 1935).

**Le Consul français de Nice et la Corse.** — En 1769, quand les

Français étaient engagés dans la conquête de la Corse, le consul de France à Nice recueillait tous les bruits qui lui parvenaient sur l'activité extérieure des Corses et les transmettait au comte de Vaux : armements, désertions, agissements anglais, etc. Après la conquête, il continue à rester aux aguets. Il signale que Pianosa est un entrepôt d'armes et de munitions et qu'il s'y trouve quatre à cinq cents hommes prêts à débarquer en Corse. Louis Cappati qui, dans l'**Annuaire Corsu** de décembre 1935, reproduit ces rapports du consul, avise que les recherches dans les fonds consulaires pourraient procurer d'intéressantes trouvailles.

**François de Lorraine, candidat au trône de Corse.** — Avec plusieurs autres, François de Lorraine rêva de devenir roi de Corse. Après avoir épousé Marie-Thérèse d'Autriche et avoir échangé son duché contre celui de Toscane (1738), lui et sa femme jouèrent un rôle actif en Corse où leur père l'Empereur Charles VI était déjà intervenu en 1731 et avait garanti la paix avec Gênes. La jeune impératrice promit aide et protection aux insulaires en révolte contre la République, alliée du roi de France. François de Lorraine, qui était par sa trisaïeule descendant de Sampiero, essaya de faire valoir ses prétentions. Il lui eut été agréable d'unir sous sa domination la Toscane et la Corse et il croyait pouvoir compter pour cela sur son alliance avec l'Angleterre. Mais celle-ci aurait préféré garder notre île pour elle-même. Les souverains autrichiens avaient comme adversaire le plus habile, le plus séduisant, le plus riche des princes : le roi de France qui, par une souple diplomatie devait l'emporter sous tous les autres prétendants. C'est à lui que les Corses se donnèrent et le descendant de Sampiero fut proprement évincé. (P. B., 4 janvier 1936).

**Comment est mort le maréchal d'Ornano.** — Il s'agit du petit-fils de Sampiero. On sait qu'il fut compromis dans la conspiration de Chalais et que Richelieu le fit emprisonner. Il mourut en captivité en 1626. A-t-il été empoisonné, comme l'ont prétendu quelques contemporains et, en particulier, son élève Gaston d'Orléans, frère du Roi, qui détestait le cardinal ? Ou décapité à huis-clos comme le rapporte une autre tradition ? Richelieu pour étouffer les rumeurs de l'assassinat fit procéder à une autopsie officielle, mais par des hommes à lui. Elle ne prouve donc rien. La décapitation pourrait être prouvée par une exhumation actuelle du corps, enseveli dans le mausolée d'Aubenas, en Ardèche. (P. B., 5 janvier 1936).

**Sampiero était-il roturier ?** se demande M. Maestrati dans P. M. du 7 janvier 1936. Si on s'en tient à Alphonse d'Ornano, candidat à une décoration royale, cela ne fait pas de doute. Mais on sait combien autrefois les notaires certifiaient volontiers une illustre ascendance ; il y eut même de véritables officines créées dans ce but. En réalité Sampiero, de son vivant, ne fut jamais appelé que **u Corsu**, ou Sampiero de Bastelica. Ceccaldi, qui l'a connu, a écrit dans sa **Chronique** : « Il était d'origine plébéienne ». M. Maestrati (P. M., 7 janvier

1936), essaie de tout concilier. — Pour nous, Sampiero était un homme du peuple, parti de son pays pour se créer une situation par son courage dans le métier des armes, comme tant de nos compatriotes passés, présents et futurs, devenu par ses exploits un homme illustre et, par là, le gendre d'un Ornano. Alphonse était donc bien d'Ornano, mais par sa mère. Ne valait-il pas mieux pour lui qu'il ait eu un père plébéen, mais du nom de Sampiero, qu'une mère noble ?

**Les élections de Calvi en 1789.** — Quand, en 1789, les délégués des trois ordres arrivèrent à Bastia pour siéger dans la chapelle des pères doctrinaires (lycée de Bastia), on remarqua que la noblesse de la juridiction de Calvi y était représentée par six députés au lieu de trois. Il y avait eu deux élections. Laquelle était la bonne ? Le Juge royal, de Franceschi, décida que la noblesse choisirait elle-même. Elle se prononça pour Cattaneo, Questa et Simon Fabiani contre Giubéga, Colonna Anfriani, Dominique Fabiani. En conséquence, l'élection de Mathieu Buttafoco comme député de la noblesse aux Etats Généraux se trouva assurée par 17 contre 16. Son beau-père Gaffori fut choisi comme suppléant. La noblesse s'était donc décidée pour ou contre Buttafoco. (P. B., 9 janvier 1936).

**La maison Bonaparte.** — Cette question fait encore couler de l'encre. M. Madelin a écrit : « De la maison natale il ne reste guère ; la casa Buonaparte a été brûlée en 1793. » Deux érudits Ajacciens, qui sont l'un et l'autre correspondants de la *Revue de la Corse*, ont protesté contre cette affirmation inexacte. Nous versons au débat le document suivant, qui s'ajoutera à ceux que le P. B. a extrait d'Ambroise Rossi : *Osservazioni storiche* XIV, p. 334 ; de Renucci : *Histoire de la Corse*, I, p. 377 ; de Nasica : *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*. Tous trois tendent à prouver que la maison fut saccagée, mais non incendiée.

Voici ce que le général Gentili, chargé de réoccuper la Corse, après le départ des Anglais, écrit à son subordonné à Ajaccio, le général Casabianca : « Quant au bois (laissé par les Anglais), il pourra être vendu à tant la pièce et en renchérissant sur le prix fixé. Le citoyen Bonaparte désire d'en acheter une portion pour achever la reconstruction de sa maison brûlée par les contre-révolutionnaires. Le citoyen Miot et moi nous avons trouvé juste, d'après les grands sacrifices éprouvés par cette famille, de lui accorder la préférence. Vous lui ferez délivrer le bois qu'il désirera, moyennant la soumission d'en payer le prix fixé par des experts que vous nommerez. Je vous prie de me faire connaître ce qu'aura produit cette vente. »

(Lettre du 15 février 1797, dans *Correspondance* du lieutenant général Gentili, p. 193. Bulletin de la Société des Sc. H. et N. de la Corse, année 1923).

**L'affaire Matra-Paoli.** — Matra, lié aux Génois, Paoli élu général de la nation corse en 1755, sont ennemis. Le second est surpris dans le couvent de Boziu par le premier. Il va suc-

comber quand Thomas Cervoni, de Soveria, poussé par sa vieille mère qui le maudit, s'il résiste, arrive avec ses partisans et le délivre. Il se retire sans vouloir être remercié. Pourquoi Matra et Paoli se détestaient-ils ? Pour des raisons d'influence surtout et c'est le cas de la plupart des inimitiés en Corse, dans les temps passés et même contemporains. (P. B., 11 janvier 1936).

**Matra à Cervione.** — Le P. B. publie une lettre d'un de ses correspondants qui, d'après une tradition familiale, révèle en substance qu'après l'affaire du couvent de Boziu un paoliste prit sur le cadavre de Matra un portefeuille bourré de papiers et le remit à son chef. « L'as-tu ouvert demanda Paoli ? — Non, Excellence, répondit l'autre ». Alors Paoli jeta le portefeuille dans le feu, voulant ignorer les complices de son adversaire. (P. B., 13 janvier 1936).

**La défection de Paoli.** — Pouvait-on empêcher P. Paoli de faire appel aux Anglais, se demande un rédacteur du P. B. Il répond : oui. Paoli reçoit Saliceti le 13 avril ; il appelle les Anglais dans la nuit du 19 au 20. Entre ces deux dates, il a, avant tout autre, appris que la Convention a pris contre lui un décret d'arrestation. Il fait occuper aussitôt la citadelle de Corte par ses partisans et il met sur leurs gardes ceux des autres villes, hormis ceux de Bastia et de Calvi. Saliceti prévenu trop tard ne put pas l'empêcher. Sans doute l'opinion en Corse était en majorité favorable à Paoli, mais il y avait aussi beaucoup d'opposants et un complot, qui avorta, avait même pour but de l'enlever et de le conduire à Bastia. (P. B., 14 janvier 1936).

**Les Salis-Grisons.** — Le régiment de Suisses qui tenait garnison en Corse depuis 1778 fut dissous en 1793, après que son chef Salis eut émigré. Sur la demande de Marat, tous les régiments étrangers avaient été supprimés. Au même moment, Paoli qui avait d'abord demandé le maintien de ce régiment, mais qui avait trouvé parmi ces mercenaires une résistance sérieuse à son projet de défection envers la France, les éloignait de Corte et les scindait en quatre ou cinq détachements éparpillés, qui furent désarmés facilement par les habitants, à l'exception d'un seul qui se réfugia à Bastia. (P. B., 16 janvier 1936).

**Saliceti est-il mort empoisonné.** — Il était devenu ministre de la police du roi Joseph à Naples. Il lui rendit de signalés services. Napoléon disait : « En cas de danger, Saliceti vaut 10.000 hommes. » Murat, successeur de Joseph, se méfiait d'un préfet de police trop dévoué à l'Empereur et dont la tutelle semblait pesante. Il le remplaça donc par Maghella. Murat, bientôt menacé par un débarquement anglais, accepta le concours de Saliceti, qui revint lui offrir ses services. Il fut alors invité à dîner par son successeur et, au sortir de table, fut pris de coliques violentes, dont il mourut deux jours après. Avait-il été empoisonné ? L'autopsie pratiquée en présence de

nombreuses personnes, ne le prouva pas, et on déclara qu'il était décédé à la suite de coliques néphrétiques. Il laissait une fortune modeste et deux filles. Son corps, déposé dans le tombeau princier de son gendre, disparut ensuite et on prétendit que les pieux Napolitains, hostiles au mécréant terroriste, l'avaient jeté à la mer. (P. B., 17 janvier 1936).

**Charles Quint est-il venu à Bonifacio ?** se demande un rédacteur du P. B. (18 janv. et 1<sup>er</sup> fév. 1936) ? Il répond affirmativement, en invoquant pour cela une lettre du père Aquaviva reproduite par le docteur Aurenche dans son beau livre : **Sur les chemins de la Corse** que j'ai eu l'honneur de préfacer. Cette lettre aurait été remise, avant sa mort, par le commandant Ferton à l'écrivain. Nous ne contestons ni la lettre, ni le don, mais comme l'écrit le journaliste lui-même, il y aurait lieu de savoir si le document n'est pas apocryphe, si le commandant n'a pas attribué à un faux une valeur réelle et si la confiance du docteur Aurenche n'a pas été surprise. Jusqu'à plus ample vérification nous ne tenons pas le document pour véridique. Il vient trop à point pour infirmer un fait qui était jusqu'ici légendaire. En 1541, l'empereur repoussé d'Alger par la tempête et conduit par le libecciu jusque dans les parages de Bonifacio aurait débarqué avec le père Aquaviva sur notre côte et se serait reposé trois ou quatre jours à Bonifacio chez Catacciolo. De là la légende du cheval impérial tué pour qu'il ne portât pas une autre personne.

Toutefois en 1930, pour confirmer un séjour que notre regretté confrère Marcaggi contestait, la **Nouvelle Corse** du 14 mars avait signalé que d'après l'école des Hautes Etudes hispaniques, appuyée sur les travaux du professeur Morel-Fatio et de don Manuel de Foronda, Charles Quint avait débarqué à Bonifacio du 3 au 5 octobre 1541, en allant à Alger, tandis que le père Aquaviva l'y fait séjourner au retour.

**Les revendications italiennes.** — **L'Echo de la Corse** s'indigne de la propagande que le **Telegrafo** de Livourne, sans parler du **Corriere della Serra** et autres publications, ne cesse de faire en faveur d'une Corse italienne. Il réclame du gouvernement français une intervention auprès de M. Mussolini pour faire cesser cette campagne, inamicale pour la France. Il y a longtemps que le journal du grand port italien s'efforce de convaincre ses lecteurs que les Corses ne demandent qu'à devenir Italiens. Nous avons cru bon autrefois, dès 1911, de réfuter les affirmations du **Telegrafo** et nous avons obtenu comme réponse des injures. Il n'est pire sourd... écrit à son tour **L'Echo de la Corse**. Laissons donc une certaine propagande italienne s'efforcer de convertir les Corses à la haine de la France. Je doute qu'elle y parvienne. Sinon rien ne retiendrait plus nos compatriotes dans le giron français. Quant à nos ministres, s'ils ne disent rien, c'est sans doute qu'ils ont confiance en nous et ne craignent pas les tentatives de séduction venues de Livourne. La Corse a accepté la domination française en 1770 ; les Corses se sont donnés à la France en 1789. Je doute que leurs descendants en viennent à révoquer cette donation.

**Le mariage de Letizia Ramolino.** — Née le 25 août 1750, elle perdit son père de bonne heure et fut élevée par Jean André; son grand oncle, qui témoigna à cette unique fille de la famille une grande affection et la dota. Elle reçut 7.000 livres de Gênes, représentées par un morceau de terre à Campu di l'oru, une vigne au Vitullu, un four et un logement attenant dans le Borgu, une maison à Ajaccio, indivise avec un Spoturno, dans la rue actuelle du Conventionnel Chiappe et un trousseau d'un millier de livres. Riche héritière, elle voulut épouser, en 1764, à l'âge de 14 ans, Charles Bonaparte qui passait pour dépensier. Elle en eut 14 enfants, dont les huit enfants connus, et encore un premier Napoléon, trois Marie-Anne et deux autres décédés en bas âge, soit huit et six. (P. M., 1<sup>er</sup> février 1936).

**La Chapelle impériale.** — Ce monument historique d'Ajaccio, terminé en 1859, renferme les corps suivants des Napoléonides : Mme Mère, inhumée le 10 septembre 1860, en même temps que le cardinal Fesch ; 3<sup>o</sup> Zénaïde Bonaparte, fille du prince Napoléon, morte en 1862, à l'âge de 2 ans, qu'il ne faut pas confondre avec le N<sup>o</sup> 4, la Zénaïde du roi Joseph, qui épousa son cousin germain, Charles, fils de Lucien ; 5<sup>o</sup> le prince Charles, qui eut 12 enfants, dont Napoléon-Grégoire Philippe (1839-1899) qui épousa la princesse Ruspoli de Rome ; 6<sup>o</sup> Marianne Bonaparte, née en 1812, morte en 1891, à Ajaccio, femme de Louis-Lucien, fils de Lucien Bonaparte. (P. M., 4 février 1936).

**Le docteur Antommarchi.** — M. Vincentelli, dans la *Métropole*, journal de Belgique, du 16 février 1936, insiste sur la lettre du médecin de Napoléon, que nous avons publiée ici même et qui formule le diagnostic catégorique d'une mort prochaine de l'Empereur, tué par le climat de Sainte-Hélène. Il en profite pour rappeler combien Frédéric Masson fut injuste pour ce médecin.

---

## NOUVELLES

### en quelques lignes

---

**La subvention cinquantenaire.** — Le Préfet a proposé au Conseil général d'affecter ainsi cette subvention de 2.500.000 diminuée de 5 pour 100, soit : 2.375.000.

1.050.000 pour l'électrification générale ; 30.750 pour la régularisation du ruisseau de Toga (une annuité sur deux) ; 254.750 pour rembourser à l'Etat les frais d'acquisition des terrains nécessaires au chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio (une annuité sur deux) ; 48.442 pour travaux du pont du Travu (seconde et dernière annuité) ; 9.000 pour la construction d'un réseau d'égouts (une annuité sur cinq) ; 3.670 pour l'électrification du hameau de Montserratu ; 90.000 pour l'assainissement par le canal de Bastelicaccia (une annuité sur quatre) : 25.000

pour l'électrification du canton de Piedicroce ; 36.000 pour l'électrification du secteur sud (2 annuités sur trente) ; 250.000 pour règlement des achats de terrains nécessaires à l'assainissement de la côte orientale.

M. Sari avait protesté contre la réduction de cette subvention par le décret Laval. Par faveur spéciale, nos parlementaires ont obtenu que la réduction de 10 pour 100 fut réduite de 5 pour 100, dans le budget de 1936, mais le même sénateur a fait valoir que la somme de 2.500.000 fr. avait été fixée par une loi de juillet 1925 et que seule une loi pouvait la réduire. Il a donc refusé de s'associer au vote de ce chapitre du budget.

**Budget du Conseil général.** — Voici, d'après le rapport préfectoral, quelles sont les recettes et les dépenses du département. Les premières proviennent des 728,72 centimes additionnels ; 2° du produit de la subvention de l'Etat en vertu de la loi de 1871 : 371.070 fr. (elle était autrefois de plus d'un million) ; 3° du décime sur le chiffre d'affaires : 583.522 fr. (au lieu de 1.072.000). Il y a donc une diminution considérable des revenus. Or les dépenses ne cessent pas d'augmenter : aliénés 1.949.000 fr. ; assistance médicale gratuite qui coûte 1.411.500 fr. pour l'Etat, le département, les communes ; entretien des travaux d'assainissement 209.000 ; réseau routier, etc.

**Vers l'assimilation fiscale.** — M. le docteur Pitti-Ferrandi, président du syndicat des viticulteurs de la Corse, a informé ses commettants que l'administration lui avait offert d'établir une taxe de 26 francs, au lieu d'un octroi de mer, sur les vins d'Algérie ou de France expédiés en Corse, mais à la condition que les Corses acceptent le principe de l'assimilation fiscale. M. Musso a qualifié cette proposition de « chantage » et a repoussé formellement les propositions ministérielles. Est-il possible que pour un mot et pour un bénéfice minime, ceux qui nous gouvernent acceptent de mécontenter toute une population en butte aux sollicitations d'un voisin victorieux ?

**Les étrangers dans l'arrondissement de Sartène.** — On y a dénombré 1 Allemand, 1 Autrichien, 7 Belges, 5 Bulgares, 2 Chinois, 21 Espagnols, 1 Hollandais, 3 Hongrois, 2 Palestiniens, 36 Polonais, 15 Portugais, 29 Russes, 3 Suisses, 18 Serbes, 6 Tchécoslovaques, 130 Tunisiens, 1 Turc, 1.672 Italiens, etc. Total 2.393, soit 164 de plus qu'en 1934.

**La main d'œuvre en Corse.** — D'un rapport du Directeur de l'Office départemental en Corse, nous extrayons ce passage : le nombre de placements a été de : 86 en 1928, 890 en 1929, 1.232 en 1930, 2.027 en 1931, 5.019 en 1932, 6.015 en 1933, 6.350 en 1934, 2.941 pendant le premier semestre de 1935.

**Coupes de bois en 1935.** — L'adjudication de ces coupes a été décevante pour l'administration. Ainsi en forêt de Casalabriva, une coupe mise à prix à 15.600 fr. est descendue à 4.300 ; une autre de 14.600 à 3.000 ; une à Moca-Croce de 16.000 à 2.700 ; une à Petreto Bicchisano de 36.000 à 11.300 ; une autre de 25.000

à 7.900 ; une autre à Argiusta de 25.000 à 10.1000 ; enfin une dernière à Olmeto fixée à 25.000 a obtenu 3.600 fr.

Il n'y a pas lieu d'en être surpris cependant. Voici ce qu'a déclaré un industriel : Si nous supposons un chiffre d'affaires de 500.000 fr. avec un bénéfice de 6 % (et il faudrait tenir compte de 200.000 fr. de frais au moins), les impositions à payer auraient été en 1913 (1<sup>er</sup> chiffre) et seraient en 1935 (second chiffre):

Patente .....	105 et 1.500
Chiffre d'affaires .....	0 et 15.000
Bénéfices commerciaux .....	0 et 500
Assurances sociales .....	0 et 4.800
Impôt sur revenu .....	0 et 570
Taxe d'apprentissage .....	0 et 400
Allocations familiales .....	0 et 150
Soit .....	105 et 22.920

L'accroissement est donc de 209 pour 100. Il faudrait y ajouter l'assurance contre les accidents des ouvriers, l'assurance pour les automobiles et les camions, l'assurance pour la responsabilité civile, l'assurance contre l'incendie du chantier, la taxe téléphonique, la location du terrain, la patente sur les terrains, les frais de correspondance, etc., etc. Comprend-on pourquoi les entrepreneurs ne se hâtent pas de soumissionner ?

**Notre situation agricole.** — La voici, dessinée par le Préfet lui même : Le rendement des forêts a considérablement diminué, le ralentissement des usines exploitant le châtaignier s'est accru et il faut y ajouter la mévente des bois de toute nature, l'arrêt complet des exportations de charbons de bois, l'effondrement des prix de vente du liège. Les vins d'excellente qualité produits sur notre sol, mais dont les prix restent élevés, s'écoulent difficilement. La baisse du prix du lait a restreint dans de fortes proportions la masse d'argent frais importé chaque année. Les ressources provenant de l'élevage sont en sérieuse régression par suite d'une baisse très importante des prix de vente du bétail. L'exportation de nos primeurs est difficile en raison des frais de transport qui grèvent les produits expédiés sur le continent ». On le voit, le tableau est sombre.

**Le mal de notre agriculture.** — M. Carlotti, dont la compétence ne peut pas être discutée, l'établit ainsi : d'un côté, des frais de production accrus par des engrais qui coûtent 207 fr. le quintal sur le Continent et 5 à 600 en Corse ; un prix de vente réduit par l'arrivée sur le marché dans des conditions défavorables et à moitié absorbé par les frais de transport. Résultat : prix de revient élevé, prix de vente comprimé, laissant une marge de bénéfices des plus faibles, voire une perte. La récolte réduite à ces deux bouts par les frais de production et de vente n'est plus jugée suffisante pour le producteur qui renonce à la culture et qui ne ramasse même plus ses récoltes. Voici quels sont les frais d'importation d'une tonne de marchandises : fret 35 fr., chargement et débarquement 40 fr., encaissement 8 fr., droit de péage 0 fr. 30 par colis et s'il s'agit de primeurs 30 fr. la tonne, soit une somme de 100 fr. la tonne. D'après

M. Carlotti, si on ne vient pas au secours de notre agriculture, dans le sens de la protection, elle va mourir.

**Les cédrats.** — On annonce que la récolte de cet agrume a été abondante en Corse, mais le prix en reste modique. On parle de 60 fr. le quintal rendu à Bastia ou de 45 fr. pris au jardin. Quiconque connaît les soins exigés par cet arbre ne sera pas tenté d'en recommander la plantation. L'ère des années grasses est bien finie.

**Les artichauts.** — De tous nos produits agricoles, céréales, vignes, châtaignes, olives, cédrats, fromage, liège, bois, les artichauts sont peut-être les seuls, qui ne connaissent pas en ce moment la mévente. Aussi les doléances du syndicat des producteurs mériteraient-elles d'être entendues. Que réclame-t-il ? Des canaux d'irrigation autant que possible bétonnés, des travaux d'assainissement, dans la plaine orientale où se fait cette culture, pour combattre le paludisme, des routes et surtout des routes en meilleur état, une protection plus efficace contre le maraudage des nombreux étrangers établis dans l'île, une digue enfin d'une centaine de mètres contre les débordements du Golu, qui nous préparent une catastrophe.

**La mévente du vin.** — M. Carlotti, professeur d'agriculture, conseille à nos viticulteurs, s'ils veulent lutter contre la crise et la concurrence, de soigner leur vinification, de produire des vins de première qualité, de rechercher activement les marchés possibles, de se contenter de prix de vente réduits, de viser à l'homogénéité et à la qualité dans la quantité. Il faut, en d'autres termes, que la marque **Corse** soit connue et appréciée. Cela appelle une réglementation des appellations d'origine. — Conseils judicieux, dictés par le bon sens et qu'il conviendra de suivre.

**Les mines en Corse.** — En 1935, il existait en Corse : une mine d'anthracite (Osani), une mine de fer (Farinole), trois concessions d'antimoine, deux de plomb, six de cuivre, une de mispickel, qui sont toutes inexploitées. Celle d'arsenic (Matra) a donné 1.414 tonnes de minerai de réalgar. Il y a en outre 154 carrières à ciel ouvert et 17 établissements d'eaux minérales, dont 9 sont exploités. (Rapport de l'ingénieur des mines).

**Mine d'Osani.** — La Maison Corse de Marseille, dont l'activité, grâce à son président M. Paoli, est continue, signale que la Société des granites de Corse a décidé d'aménager à ses frais la baie de Castagnu, près de Portu, pour y abriter les navires et, partant de là, un chemin carrossable de 10 km., aboutissant à la route départementale Ajaccio-Calvi. On devine l'avantage qui en résulterait pour Pianu et Evisa. M. Paoli a également attiré l'attention sur les échantillons des mines de charbon d'Osani (près du golfe de Portu), que la Compagnie des Charbonnages et d'Electricité de la Corse avait exposés à Marseille. Un géologue, le docteur Simoëns, affirme que ce bassin houillier comprend trois cuvettes dont une renferme à elle seule

cent millions de tonnes d'antracite dont 70 faciles à exploiter et de qualité aussi bonne que le charbon de Flandre. Le voisinage de cet abri naturel qu'est le golfe de Girolata permettrait l'exportation facile de ce combustible, dont le prix serait inférieur à celui de tout autre charbon dans la Méditerranée. — Acceptons-en l'augure, mais n'oublions pas que des tentatives précédentes avaient été faites en vain.

**Les services Algérie-Corse.** — Les délégations financières de l'Algérie ont rétabli le crédit de 350.000 fr. (moins 10 %) pour l'organisation de services directs entre l'Algérie et la Corse pendant les vacances d'été. Ce crédit avait été supprimé récemment. Ainsi nos compatriotes pourront-ils éviter la double traversée par Marseille. N'y aurait-il pas lieu d'envisager l'établissement d'un service régulier et continu ?

**Trafic du port de Calvi en 1935.** — La statistique a donné en 1935 : entrées, 9.725 voyageurs et 4.492 tonnes de marchandises ; sorties, 8.607 voyageurs et 1.064 tonnes de marchandises. Au total : 18.332 voyageurs et 5.556 tonnes de marchandises. Les péages ont rapporté 92.362 fr. Les voyageurs paient 5, 4, 2 et 1 fr. suivant la classe, et les marchandises 1 et 0,50 la tonne.

**Collège de Jeunes Filles à Bastia.** — Le ministre de l'Instruction publique, répondant à une question de M. Sari, sénateur, a déclaré que la création de ce collège est en tête du programme des créations scolaires mais qu'il faudra d'abord vaincre la résistance des Finances, attachées à réduire les dépenses et à empêcher toute création.

**Achèvement du Collège de Corte.** — Le Conseil général vient d'accorder une subvention de 40.000 fr. à la commune de Corte pour permettre l'achèvement de son collège.

**L'Exposition de Bastia.** — Bastia a organisé une Foire-Exposition qui a duré du 1<sup>er</sup> au 15 décembre. Les meilleurs produits agricoles ont été récompensés par de nombreux prix. Huiles, fruits, légumes, fleurs, produits agricoles, séricicoles et laitiers ont concouru, ainsi que le bétail, les animaux de basse-cour, les chats, les chiens et même les enfants. Bref, pendant quinze jours les organisateurs se sont efforcés de ranimer l'activité dans la ville, d'y attirer des visiteurs, d'accroître la circulation de l'argent. De telles manifestations sont utiles à tous et, dans un pays aussi fermé, aussi étendu que la Corse, l'affluence des vendeurs et des acheteurs, sur un point du territoire, ne peut qu'être une source de transactions, et, par la loi de l'offre et de la demande, une tentative pour faire baisser les prix. Ainsi la foire de Rennu, ainsi celle d'Aullène, ainsi celle de Calacuccia. Mais la foire de Bastia semblerait avoir trouvé l'hostilité de la nature qui, dès le premier jour, malmena les exposants, celle de la municipalité qui bouda un peu, celle des petits commerçants qui, craignant la concurrence des stands de la foire, exigèrent de la mairie l'interdiction de la vente au détail.

**Une journée corse à Paris.** — Monseigneur Rodié, qui travaille inlassablement en faveur du recrutement de son clergé corse, car 250 paroisses manquent de desservant, et qui vient chaque année solliciter le concours matériel des Corses de Paris, a, dans les dernières semaines de 1935, célébré à Saint Louis des Invalides la messe pour les Corses morts pendant la guerre et fait une conférence sur la musique et la poésie corses. Son Eminence, monseigneur Verdier, honora de sa présence la cérémonie religieuse. Souhaitons à l'évêque de la Corse, dans son œuvre, le succès qu'il mérite.

**Nouvelle société d'études à Marseille.** — Une société d'études napoléoniennes, comprenant surtout des compatriotes, parmi lesquels le professeur Arrighi et Charles Giovoni, vient de se constituer à Marseille, sous la présidence du professeur Emile Ripert. La première conférence a été faite par le docteur Abbattucci. Elle avait pour titre : *Le Secret de l'Empereur*.

**Christophe Colomb.** — Un journal de Moscou annonce que l'on aurait découvert dans le musée de la ville de Kargopol, dans le district d'Olonets, le journal personnel de Cristophe Colomb. Sur la première page du document figurerait la signature du navigateur et les mots : « Ecrits de ma main pour mon fils Diégo, 3 août 1492 ». (D'après la *Dépêche Corse*).

**Fête du débarquement de Bonaparte en 1799.** — Notre compatriote Henri Ficonetti, président de l'Association des Corses et amis de la Corse de Saint-Raphaël-Fréjus, a formé le projet de reconstituer le débarquement de Bonaparte à son retour d'Egypte et de commémorer cet événement qui souleva l'enthousiasme des habitants de la région. Il voudrait à cette occasion ériger un monument à l'endroit même où le général aborda le continent français. Il sollicite pour cela le concours moral et matériel de tous les Corses. Il serait en droit d'y compter, car la glorification de Napoléon Bonaparte est aussi celle de sa petite patrie, la Corse, qui est la nôtre.

**Prix littéraire Jean Ferrandi.** — En souvenir de ce bon Corsica qui fut conseiller municipal de Paris, ses amis, groupés autour de Mme Ferrandi, désireux de conserver sa mémoire, ont décidé de créer un prix annuel de 1.000 francs, qui serait attribué à un officier de moins de 50 ans, sur un sujet militaire, historique ou bibliographique. Les concurrents devront faire parvenir, avant le mois de septembre, quatre exemplaires de leur œuvre au siège de l'Association des Amis de Jean Ferrandi. (S'adresser à M. Pinelli, conseiller municipal).

---

*Le Directeur Gérant,*

A. AMBROSI.

# CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer  
rapidement et par **CORRESPONDANCE**

Sous la direction de Professeurs spécialisés  
ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

- 1° **les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire**, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.
- 2° **toute situation commerciale, financière et industrielle** (aide-comptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondant en langue française ou étrangère, sténo-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)
- 3° **tous les concours administratifs** : (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes, Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi de Paris, Société du Gaz, etc., etc.)
- 4° **les carrières militaires suivantes** : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, et de Gendarmerie, Adjudants d'administration du génie, agents et sous-agents militaires ;  
de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'Intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et **envoyez-la** sous enveloppe affranchie, avec votre nom et votre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer

**Aux Cours PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris 1<sup>er</sup>**

vous recevrez aussitôt, sans engagement et sans frais,  
le programme et tous renseignements

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A.  
ANVERS (BELGIQUE)



Fabricants et Fournisseurs Généraux  
DE MATIÈRES PREMIÈRES  
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE  
et la BOULANGERIE FINE

SPÉCIALITÉ :

TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

TÉLÉGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

*Codes A. B. C. 5<sup>th</sup> et 6<sup>th</sup> Ed.*

*Cap Corse*

**'Damiani'**

VRAIE MARQUE



---

## Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

### I. — AU DÉPART DE BASTIA

*Train n° 9.* — Départ 7 h. 20; Arrivée à Portu-Vecchiu, 12 h. 30.

*Train n° 3.* — Départ 8 h. 16; Arrivée à Ajaccio, 15 h. 25.

*Train n° 21.* — Départ 13 h. 00; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

*Train n° 11.* — Départ 15 h. 10; Arrivée à Portu-Vecchiu, 20 h. 17.

*Train n° 7.* — Départ 16 h. 30; Arrivée à Corte, 19 h. 31.

### II. — AU DÉPART D'AJACCIO

*Train n° 4.* — Départ 7 h. 45; Arrivée à Bastia, 14 h. 56

*Train n° 22.* — Départ 12 h. 55; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

*Train n° 8.* — Dép. 15 h. 50; Arr. à Corte, 19 h. 50.

### III. — AU DÉPART DE CORTE

*Train n° 1.* — Départ 6 h. 28; Arrivée à Ajaccio, 9 h. 59.

*Train n° 2.* — Départ 6 h. 25; Arrivée à Bastia, 8 h. 58.

### IV. — AU DÉPART DE PORTU-VECCHIU

*Train n° 10.* — Départ 6 h.; Arrivée à Bastia, 8 h. 58.

*Train n° 12.* — Départ 13 h.; Arrivée à Bastia, 18 h.

*Train n° 20.* — Départ 6 h. 20; Arrivée à Bastia 11 h. 02.

### V. — AU DÉPART DE PONTE-LECCIA

*Train n° 13.* — Départ 10 h. 20; Arrivée à Calvi, 13 h. 04.

*Train n° 15.* — Départ 14 h. 48; Arrivée à Calvi, 17 h. 33.

*Train n° 15 bis.* — Départ 18 h. 30; Arrivée à Calvi, 21 h. 15 (remplace le train 15 les lundi et mardi).

*Train n° 56.* — Départ 9 h. 33; Arrivée à Bastia, 11 h. 02.

Ce train est mis en marche les lundi, mercredi, jeudi.

*Par autorail,* départs de Bastia à 7 h. 50 et à 15 h. 05; arrivées à Ajaccio à 11 h. 40 (dimanche, lundi, jeudi) et à 18 h. 56 le vendredi.

Départs d'Ajaccio à 6 h. 53 et à 15 h. 25; Arrivées à Bastia à 10 h. 42 les mardi, vendredi, samedi; à 19 h. 15 le dimanche.

### VI. — AU DÉPART DE CALVI

*Train n° 14.* — Départ 6 h. 35; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 25. (Correspondance avec le 56).

*Train n° 16.* — Départ 14 h. 10; Arrivée à Ponte-Leccia 17 heures. (Correspondance avec les 22 et 7)

## Les Horaires d'Hiver de la Compagnie Fraissinet

### CONTINENT-CORSE

- Dimanche midi*, Marseille-Bastia, commerc. (lundi 6 h. 15);  
*Lundi 16 heures*, Marseille-Ajaccio, rapide (mardi 5 h. 30);  
*Mardi midi*, Nice-Ile-Rousse, rapide (mardi 19 h.);  
*Mercredi midi*, Livourne-Bastia (mercredi 18 h.);  
*Mercredi 14 h. 45*, Marseille-Bastia, rapide (jeudi 6 h. 30);  
*Jeudi 14 heures*, Marseille-Ajaccio, commercial (vendredi 5 h. 45);  
*Vendredi 20 h.*, Nice-Ajaccio, rapide (samedi 6 h. 15);  
*Samedi 19 h.*, Toulon-Calvi (dimanche 5 h.);  
*Samedi 21 h.*, Nice-Bastia, rapide (dimanche 6 h. 30);

### CORSE-CONTINENT

- Dimanche 23 heures*, Calvi-Nice, rapide (lundi 6 h. 30).  
*Dimanche 16 h. 30*, Bastia-Marseille, rapide (lundi 8 h. 15);  
*Mardi 11 heures*, Bastia-Livourne, commercial (mardi 17 h.);  
*Mardi 16 h. 30*, Ajaccio-Marseille, commercial (mercredi 8 h. 15);  
*Mercredi 20 h.*, Calvi-Toulon, rapide (jeudi 6 h.);  
*Jeudi 16 h. 30*, Bastia-Marseille, commerciale (vendredi 10 h. 45).  
*Jeudi 20 h.*, Ajaccio-Nice, rapide (vendredi 6 h. 15);  
*Vendredi 21 heures*, Bastia-Nice, rapide (samedi 6 h. 30);  
*Samedi 18 h.*, Ajaccio-Marseille, rapide (dimanche 7 h. 45).

N. B. — Les dates entre parenthèses indiquent les jours et heures d'arrivée.

## POUR VOYAGER COMMODEMENT

Prenez un carnet de voyage circulaire à itinéraire facultatif : vous l'établissez vous-même en faisant 500 kilomètres au minimum. Il peut comporter des solutions de continuité. Sa validité est de 30, 45 ou 60 jours suivant l'importance du parcours. Elle peut être prolongée de moitié moyennant un léger supplément. La réduction augmente avec la distance, elle peut atteindre 30 % en 1<sup>re</sup> classe, 20 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe. Moitié prix pour les enfants de 3 à 7 ans.

## POUR VOYAGER AGREABLEMENT

Prenez des billets aller et retour à prix réduits pour voyages combinés en chemin de fer et en autocar. Ils comportent une réduction de 30 % en toutes classes sur les trajets par fer, sans que vous ayez à remplir d'autre condition que celle d'effectuer un parcours minimum de 100 kilomètres en chemin de fer et de 100 en autocar. Leur validité de 33 jours peut être prolongée.

Pendant la période des vacances, vous pourrez obtenir des billets d'aller et retour comportant des réductions de 20 à 30 % selon la classe. Il vous suffit d'effectuer un parcours aller et retour d'au moins 600 kilomètres si vous allez dans une station balnéaire et 300 dans une station thermale et climatique. La validité des billets est de 30 jours, qu'on peut prolonger deux fois de 30 jours.

## PLUS ON EST, MOINS ON PAIE

Un billet de famille d'aller et retour peut être obtenu, si on est trois au moins et si on effectue un parcours de 300 kilomètres aller-retour. La première personne paie place entière, la deuxième 3/4, la troisième demi place et chacune des suivantes quart de place ; 4 personnes ne paient donc que 2 places et demi.

Plus le parcours est long et plus on est nombreux, moins on paie : pour 6 personnes la réduction supplémentaire est de 25 %. La voiture automobile bénéficie de 75 % de réduction, 303 francs au lieu de 1175 francs pour 1000 kilomètres de parcours.

## POUR LES VOYAGES EN CORSE

Des wagons-lits de 3<sup>e</sup> classe circulent entre Paris et Nice. Ainsi, comme les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe, ceux de 3<sup>e</sup> peuvent se déplacer en wagon-lit. Le supplément pour occuper une place de wagon-lit de 3<sup>e</sup> classe est des plus réduits :

Vous ne paierez de Paris à Marseille que 75 francs en plus du billet de 3<sup>e</sup> classe.

---

Pour renseignements complémentaires, demander aux agences du P.L.M.